

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 NF ; ETRANGER : 24 NF

(Compte chèque postal : 9063 13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1961 - 1962

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 22^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 17 Novembre 1961.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1555).
2. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 1555).
3. — Loi de finances pour 1962. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1556).

Affaires étrangères :

MM. Georges Portmann, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean Lecanuet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; André Cornu, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Raymond Guyot, André Armengaud, Jacques Baumel, André Maroselli, Gaston Defferre, Waldeck L'Huillier, Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.

4. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1572).

PRESIDENCE DE Mme MARIE-HELENE CARDOT,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente-cinq minutes.

Mme le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

Mme le président. Le compte rendu analytique de la deuxième séance d'hier a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

Mme le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisie de la question orale avec débat suivante :

M. Jacques Duclos expose à M. le Premier ministre :

Que les Algériens résidant en France sont victimes d'intolérables mesures de discrimination et de répression ;

Que les prisonniers et internés algériens sont amenés à faire la grève de la faim pour protester contre le régime pénitentiaire qui leur est imposé et exiger que le régime politique leur soit appliqué ;

Que les ministres algériens arrêtés depuis plusieurs années à la suite d'un acte de piraterie aérienne font, eux aussi, la grève de la faim par solidarité avec leurs camarades et pour exiger leur libération ;

Il lui demande :

S'il compte mettre fin aux mesures de discrimination et aux traitements inadmissibles infligés aux détenus algériens ;

S'il envisage de libérer les ministres algériens emprisonnés, ce qui témoignerait de la volonté d'aboutir à la paix en Algérie par la négociation avec le Gouvernement provisoire de la République algérienne sur la base de la libre autodétermination du peuple algérien et dans le respect de l'intégrité du territoire algérien (n° 119).

Conformément aux articles 72 et 73 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1962

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1962, adopté par l'Assemblée nationale.

Affaires étrangères.

Mme le président. Le Sénat va être appelé à examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des affaires étrangères.

La parole est à M. Georges Portmann, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Georges Portmann, rapporteur spécial. Madame le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je n'entrerai pas dans le détail de ce budget puisqu'aussi bien vous avez déjà entre les mains, depuis hier, mon rapport écrit.

Le budget des affaires étrangères s'élève, pour 1962, à 853.896.399 nouveaux francs, c'est-à-dire une somme considérable que nous n'avions jamais connue jusqu'à présent. Cela représente, en effet, une augmentation de plus de 40 p. 100 par rapport à cette année, mais provient des responsabilités nouvelles du ministère des affaires étrangères et si l'on veut faire une comparaison valable, l'augmentation n'est que de 12,5 p. 100 sur le budget de 1961.

L'administration des affaires étrangères est l'une de nos plus grandes administrations, à laquelle je suis heureux de rendre hommage dès le début de mon intervention. Elle s'étend maintenant à beaucoup de domaines qui, naguère, n'étaient pas de son ressort. Cet accroissement est en rapport avec l'évolution de la politique internationale, l'accession à l'indépendance de nombreux pays et aussi cette transformation de notre diplomatie, où l'on voit la politique pure céder le pas aux activités culturelles et techniques.

Monsieur le ministre, c'est sur ces différents points que je désire attirer votre attention, me réservant, après votre discours, de reprendre de nouveau la parole, si cela est nécessaire.

Il n'est pas douteux que le ministère des affaires étrangères est obligé de prendre en charge un continent où il n'avait que peu de place, c'est-à-dire l'Afrique : ce furent successivement la Tunisie, le Maroc ; ensuite, l'Afrique anglaise, dont l'éclatement n'est pas encore terminé ; enfin, les Etats de la Communauté française, qui sont entrés dans le giron du ministère des affaires étrangères le 1^{er} août dernier.

Tout cela représente un certain nombre de transferts d'autres ministères, en particulier des services du Premier ministre. Toutefois, pour les Etats de la Communauté, ont été transférés au ministère de la coopération la presque totalité des crédits touchant à la culture, à l'économie et aux questions militaires, de sorte que le ministère des affaires étrangères n'a eu à prendre en charge pour ces pays que les questions de matériel et de personnes pour notre représentation diplomatique.

Par conséquent, nous sommes tout à fait d'accord sur ce point : vos services, monsieur le ministre, ont beaucoup plus de travail qu'auparavant et il est nécessaire de les renforcer, mais nous n'acceptons pas que vous préleviez sur les services extérieurs le personnel nécessaire pour assurer le fonctionnement des services centraux. Il ne faut pas oublier l'existence du décret n° 54-92 du 22 janvier 1954 qui limite à quatre-vingt-onze le nombre des membres du personnel en services extérieurs qui peuvent être utilisés en mission à Paris. Or, actuellement, il s'élève à deux cents. Sans doute, ouvrez-vous des possibilités de transferts pour cinquante postes, de façon à respecter la présentation comptable. Vous avez l'intention de continuer dans la même voie, mais c'est une voie mauvaise, car vos services extérieurs ne sont pas excédentaires. J'ai eu l'occasion de visiter la plupart de nos postes diplomatiques dans le monde. Ils sont très loin d'être pléthoriques. Or, ce sont eux qui sont en contact avec les populations étrangères, et c'est là que se situe souvent la véritable action du ministère des affaires étrangères, qu'elle s'exerce par les diplomates, par les représentants culturels ou par les représentants techniques, et je ne pense pas qu'il y ait de meilleure action que ces contacts permanents avec les populations pour leur permettre de se rendre compte de ce qu'est véritablement la France.

Vous nous avez dit, monsieur le ministre des affaires étrangères, cette année, que vous vouliez transformer l'affaichage d'un certain nombre de personnels de la France d'outre-mer et que vous vouliez le faire en intégrant les personnels de ses différentes administrations. Nous vous demandons seulement que ce ne soit pas au détriment des services extérieurs. Et si vous devez réaliser cette transformation, faites-la du moins au détriment

des services centraux. Loin de nous l'idée de les critiquer — nous connaissons la conscience professionnelle de leur personnel — mais nous pensons qu'ils doivent faire les premiers sacrifices, car les services extérieurs ne peuvent plus en faire.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, j'arrive maintenant à un point qui nous intéresse plus particulièrement. L'année dernière, vous avez dit que vous apporteriez une amélioration dans la situation matérielle de notre corps diplomatique. Celle-ci reste très insuffisante ; la preuve en est que faute d'avoir déterminé un rapport automatique entre l'augmentation du coût de la vie à l'étranger et le relèvement du coefficient de correction des traitements, l'amélioration intervient avec beaucoup de retard ; nous vous citerons l'exemple de l'Espagne où les postes consulaires de certaines villes du Sud se trouvent dans des situations difficiles parce que les rémunérations sont fondées sur une conjoncture ancienne, actuellement inversée. Il faudrait tout de même rétablir la justice et l'équilibre sur ce point.

Par contre, je suis heureux de vous adresser toutes mes félicitations pour la dotation que vous avez augmentée au titre de l'installation de nos postes diplomatiques. Les différents exemples que nous vous avons donnés ces dernières années prouvent la volonté bien ferme du Sénat de vous demander d'en finir avec ces locaux situés en des lieux tout à fait inadéquats, indignes des représentants de la France. Je vous citais, naguère, l'exemple d'une ambassade africaine installée dans une laiterie. On ne devrait pas voir, non plus, comme je l'ai constaté, la résidence de notre ambassadeur à Wellington au-dessus d'un cimetière. Il faut donc modifier le régime des baux locatifs.

On ne doit plus permettre, comme ce fut le cas à Manille, le logement d'un ambassadeur dans un appartement affecté d'un bail de cinq ans ; ce qui a obligé à construire, dans un petit jardin, des bâtiments pour le personnel, pour l'ambassadeur et pour les bureaux. Cette situation est inadmissible. Je vous félicite donc d'avoir envisagé à ce sujet des dépenses en capital, ainsi que je l'ai noté dans mon rapport écrit, qui permettront la construction d'un certain nombre d'ambassades.

Je me fais l'écho également de l'observation d'un certain nombre de membres de la commission des finances qui souhaiteraient que nos ambassadeurs ne soient pas logés loin des centres. D'autre part, il ne faudrait pas considérer uniquement le côté mondain, qui est certes une des charges importantes de nos diplomates. Il faut permettre aussi aux amis les plus humbles de la France de se rendre facilement dans nos ambassades.

J'arrive maintenant à la partie la plus importante du budget, aux affaires culturelles et techniques qui en représentent à peu près le tiers, soit 200 millions pour la première et 82 millions pour la seconde.

Le Sénat est très attaché à la question du fonds culturel. La dotation de ce fonds, qui était de 430 millions d'anciens francs en 1957, n'a pas varié depuis quatre ans. C'est donc en fait une diminution de crédits que nous trouvons à ce titre dans le budget des affaires étrangères car il n'est pas possible de faire aujourd'hui, avec la même somme, ce que vous faisiez il y a quatre ans.

Nous demandons l'augmentation de la dotation du fonds culturel parce qu'il concerne le livre et que nous n'avons pas de meilleur vecteur de la pensée française que le livre. Les éditeurs ne peuvent pas vendre à perte partout. Ils vont donc commercer avec les pays les plus proches de nous, avec ceux dont les possibilités commerciales sont les plus favorables. Mais ce ne sont pas nécessairement ceux dans lesquels nous devons faire un effort supplémentaire sur le plan de la diffusion de la pensée française.

J'ai reçu ces jours-ci une lettre, dont vous me permettrez de lire quelques passages, émanant d'un de mes élèves du Canada. Il m'écrit :

« Mon cher maître, depuis près de deux cents ans le Canada français soutient, au milieu d'une population anglophone plus de cinquante fois plus nombreuse, la lutte pour la survivance de sa race, de ses traditions et de sa langue. Ses deux universités françaises, Laval et Montréal, comptent parmi les plus rayonnantes de l'Amérique.

« Or, il est une anomalie qui doit être portée à votre attention. Bien qu'ayant, chez nous, des cours français de médecine, pratiquement tous nos livres sont anglais. En effet, les volumes français sont pour la plupart, au Canada, d'un coût prohibitif.

« Voici quelques prix à titre d'exemple : un de vos derniers ouvrages, qui se vend 300 nouveaux francs en France, est vendu 390 nouveaux francs à Québec. »

Il cite un certain nombre d'autres ouvrages et poursuit :

« Malheureusement, les exemples sont trop nombreux et même si nous nous efforçons de garder la langue et les traditions, nous voyons s'éloigner petit à petit la pensée française.

« Ces quelques mots, monsieur le professeur, sont en quelque sorte une demande d'aide, afin qu'en Amérique notre petite nation française continue à se faire valoir à l'exemple de la mère Patrie. »

Voilà des faits tangibles. On peut m'opposer toutes les statistiques que l'on voudra et me dire que la dernière exposition du livre français à Montréal était un succès. Nous avons là un exemple vivant. Au mois de juillet dernier, je me suis rendu à Ottawa avec quelques-uns de nos collègues. Nous avons visité l'université de cette ville, qui est bilingue. J'ai vu le doyen de la faculté de médecine qui est un Canadien français. Le Canada français est à quelques centaines de mètres de là puisque, de l'autre côté de la rivière, c'est la province de Québec.

Il m'a dit qu'il avait plusieurs professeurs français, mais que ceux-ci étaient obligés de donner leur enseignement en anglais parce que les livres dont disposent les étudiants sont rédigés en anglais.

C'est là un problème auquel vous devez porter une particulière attention, monsieur le ministre des affaires étrangères. Le Sénat y est attentif depuis longtemps. Nous l'étions déjà du temps du Conseil de la République. Nous avons, à l'époque, obtenu une dotation budgétaire. Puis, en 1960, nous avons obtenu du secrétaire d'Etat aux finances, M. Giscard d'Estaing, l'inscription de 500.000 nouveaux francs de supplément qui ont figuré dans le collectif suivant. L'année dernière, à la suite de notre demande, vous nous avez promis que vous feriez votre possible auprès du ministre des finances pour obtenir de nouveau cette dotation de 500.000 nouveaux francs.

Or, je constate qu'elle ne figure pas au budget dont nous discutons. Fait plus grave : M. le ministre des finances était, paraît-il, prêt à la donner, mais vous ne l'avez pas demandée ! Je ne sais si c'est exact. En tout cas, je crois que M. le rapporteur général a reçu une lettre très circonstanciée sur ce point du syndicat des éditeurs français et je serais content d'obtenir une précision.

Je vous demande de bien vouloir faire en sorte que cette dotation supplémentaire soit renouvelée pour cette année. Nous allons même plus loin. Etant donné l'importance actuelle de la diffusion du livre français pour notre civilisation et pour notre culture, je vous demande d'augmenter la dotation définitive du fonds culturel et de la faire passer de quatre millions à six millions de nouveaux francs. Ce dernier chiffre est encore inférieur à ce qui est donné en Angleterre, par exemple, et qui correspond à huit millions de nouveaux francs, sans parler des Etats-Unis d'Amérique ni de la Russie qui a envoyé dans le monde entier pour 30 millions de livres traduits dans les différentes langues étrangères.

J'ai évoqué le problème de la diffusion de la pensée française. Cela me fait penser à nos professeurs et à nos instituteurs. Je voudrais à ce sujet vous demander, monsieur le ministre, ce que deviennent nos professeurs et nos instituteurs en Tunisie — ils sont présentement dans une situation incertaine — et quelles sont les garanties que vous avez obtenues dans l'accord franco-tunisien récemment signé, quelles sont les incidences de la disparition de la mission universitaire et culturelle que nous avons en Tunisie. Nous voudrions être fixés sur tous ces points.

L'an dernier, vous nous affirmiez que vous mettiez au point un programme d'aide directe et indirecte aux écoles privées. Vous l'avez fait — je vous en remercie — puisque nous avons 140 bourses de noviciat. Vous avez passé des contrats type pour remplacer les professeurs. C'est peu de chose si on le compare à l'immensité des nécessités.

Comme je le fais chaque année, je voudrais dire quelques mots des Alliances françaises qui constituent dans le monde des foyers de propagande et d'attraction, qui permettent à plusieurs dizaines de milliers de jeunes gens et de jeunes filles d'apprendre le français. Leurs prétentions sont bien modestes ; elles ne vous demandent que la création de quelques postes de professeurs et une subvention pour augmenter le traitement de certains d'entre eux.

M. Baumgartner, ministre des finances, ne peut qu'accepter de telles propositions puisqu'il fait partie depuis près de sept ans du conseil d'administration de l'Alliance française.

Je vais vous donner un exemple précis de l'action de l'Alliance. Il y a trois ou quatre ans, à cette tribune, j'ai dit avoir eu l'occasion de rencontrer à Honolulu un banquier américain qui était chargé de représenter nos intérêts, mais ne parlait pas le français. Je suis retourné il y a quelques mois aux îles Hawaï et j'y ai reçu cet homme qui parle maintenant notre langue. Je l'ai félicité. Il m'a répondu que, dans l'interval, on avait créé une alliance française à Honolulu et qu'il y avait appris le français, qu'il était allé faire un peu de pratique à Tahiti en y passant trois semaines pour se reposer. Il a donc suffi qu'une alliance se crée à Honolulu pour que cet homme soit entraîné à apprendre notre langue.

Vous devez envisager avec la plus extrême bienveillance, monsieur le ministre, tout ce qui touche à la diffusion de la pensée française, à l'amélioration de la situation de nos professeurs.

Je vous félicite aussi d'avoir créé des bourses et d'en avoir augmenté la dotation. C'est aussi une idée chère au Sénat et à notre commission. Nous estimons en effet que la meilleure façon de propager notre culture est de faire venir dans nos universités et nos écoles des étudiants étrangers qui, après avoir pris contact avec la culture française, la propageront chez eux.

Excusez-moi de parler en ancien de ma profession. Je prends l'exemple d'un garçon qui aura appris la chirurgie chez nous. Quand il rentrera dans son pays, il achètera des instruments, des livres français. Sur le plan économique, c'est éminemment rentable.

Malheureusement, nous sommes obligés de remarquer que le taux des bourses est très minime, 400 nouveaux francs, alors qu'il est de 475 nouveaux francs, je crois, en Italie, et de 625 nouveaux francs en Grande-Bretagne et en Allemagne. Par conséquent, il serait heureux que nous puissions augmenter, dans une certaine mesure, le taux des différentes bourses.

J'arrive maintenant, monsieur le ministre des affaires étrangères, à notre action internationale de coopération technique. Nous sommes là en présence d'une transformation considérable de notre diplomatie. Notre assistance économique et technique est une des plus fortes et des plus efficaces du monde mais se trouve essentiellement orientée vers les anciens territoires de souveraineté française. Notre action doit être étendue à tout ce tiers monde qui, aujourd'hui, correspond aux éléments d'humanité peut-être les plus misérables, les plus malheureux, mais qui seront aussi les clients les plus nombreux de demain. Cette coopération technique est, à notre sens, indispensable. Vous avez fait un effort considérable. Il faut encore l'amplifier.

Dans le sens de cette coopération technique, le Gouvernement a envisagé un plan quinquennal qui représente une somme considérable. Cette année, dans votre budget, vous disposez à cet effet de 13 millions de nouveaux francs à peu près sur le total de 200 millions prévus. Cette réalisation doit se faire en collaboration avec le ministère des finances et des affaires économiques. Votre devoir sera de rechercher les points géographiques névralgiques où vous pourrez utiliser le plus efficacement ces 13 millions. Cela entraîne la formation d'experts et ce que j'ai dit pour les étudiants et les bourses joue aussi pour les experts qui viendront en France et y exerceront des activités techniques.

Maintenant, monsieur le ministre des affaires étrangères, j'en arrive à un point très important qui vise les sommes astronomiques que nous trouvons dans ce budget pour le versement des cotisations de la France aux différentes organisations internationales.

Vous êtes dans l'obligation, pour certaines d'entre elles, d'apporter votre contribution financière. Pour d'autres, cette contribution est volontaire, mais nous sommes tout de même effrayés. L'ampleur des crédits de 1962 s'explique en partie parce que, à la demande de la Cour des comptes, on a inscrit au budget des affaires étrangères tout ce qui touchait en quelque sorte à notre action internationale et intéresse aussi bien le ministère de l'agriculture, celui des travaux publics ou celui de l'industrie.

Dans ces chiffres ne figurent pas les sommes demandées par les Nations Unies pour ses manifestations belliqueuses au Congo ex-belge. Nous nous félicitons de la réserve du Gouvernement sur ce point. Pour une opération militaire, pour le moins contestable, il aurait été curieux que nous soyons obligés d'augmenter encore nos dépenses. Mais je proteste contre les augmentations permanentes, constantes, au titre de l'O. N. U. et qui sont obligatoires pour la France. Elles sont décidées par un certain nombre de petits Etats qui ne participent que pour une somme infime aux dépenses générales de l'Organisation des Nations Unies et bien souvent ne paient même pas leur faible cotisation. Quand nous voyons cette somme considérable et l'état de misère, de souffrance dans lequel se trouvent encore tant de Français, nous avons tout de même le droit de protester. Je ne veux par aujourd'hui rouvrir le débat que nous avons eu dans cette enceinte, il y a quelques jours, au sujet des rapatriés. Le nouveau ministre des rapatriés nous a exposé son plan. Nous lui avons même donné en quelque sorte un blanc-seing pour qu'il puisse arriver à des résultats positifs. Mais les biens et intérêts des Français dans les pays étrangers ne sont pas protégés et la commission des finances attire votre attention, monsieur le ministre, sur l'office des biens et intérêts français à l'étranger. Cet office a accompli une œuvre remarquable sous l'impulsion de Léon Blum, il y a déjà bien longtemps. Depuis, la présidence en a été confiée à notre éminent collègue, président de la commission des finances, M. Alex Roubert. Cet office a rendu de très grands services, mais au moment où il était le plus nécessaire, en 1953, on a supprimé son agence comptable, on a supprimé sa personnalité civile et son autonomie financière. Il n'est plus considéré que comme un service du ministère des affaires étrangères. M. le secrétaire d'Etat aux rapatriés a décidé de créer

une nouvelle organisation dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il serait peut-être plus sage de réorganiser, de recréer si vous voulez, cet office qui était placé sous votre juridiction, monsieur le ministre des affaires étrangères. Il en résulterait d'abord une économie.

Nous aurions ensuite une organisation ayant à sa disposition les immenses possibilités que donne le personnel des affaires étrangères. Notre commission des finances vous demande, monsieur le ministre, d'envisager avec bienveillance cette suggestion.

Après avoir passé en revue toutes ces questions, vous me permettez de vous dire que vous êtes toujours, je dirai presque le père de tous ces Français qui sont isolés à travers le monde.

Je sais bien, monsieur le ministre, que c'est pour vous une charge très lourde, une charge angoissante. Il ne faut pas oublier que tous les Gouvernements précédents ont réclamé peu à peu que les Français s'expatrient. Ce sont ces Français expatriés qui ont fait de la France une grande puissance. Aujourd'hui, ils sont nombreux à terminer leur vie dans le martyre ou dans une misère honteuse parce que leur patrie n'a pas su les défendre.

Monsieur le ministre, je voudrais également attirer votre attention sur les fonctionnaires retraités du Maroc et de la Tunisie. Ceux du Maroc n'ont pas reçu leur pension depuis cinq ans. Enfin, je ferai appel à votre bienveillance pour le reclassement de tous les personnels des services concédés du Maroc et de la Tunisie. Il serait facile d'y procéder en utilisant le nouveau cadre de notre coopération technique.

Ce que je reproche encore à votre budget, monsieur le ministre, c'est qu'il ne fixe pas une rémunération saine pour le personnel diplomatique, pour les professeurs, pour les experts, pour tous ceux qui, dans les pays étrangers, sont la représentation exacte de la France.

Cependant votre commission des finances, mes chers collègues, vous demande de voter ce budget parce qu'elle ne veut pas apporter la moindre entrave à la mission de tous ces agents qui travaillent pour nous.

Mais, parallèlement nous prions M. le secrétaire d'Etat aux finances de bien vouloir envisager, lui aussi, avec sympathie les différentes demandes que nous avons soumises à M. le ministre des affaires étrangères, auquel nous demandons de diriger ses regards plus souvent vers l'extérieur plutôt que vers le quai d'Orsay.

Madame le président, mesdames, messieurs, j'en ai terminé comme rapporteur du budget des affaires étrangères de la commission des finances. Je voudrais, en quelques minutes, vous donner quelques considérations d'ordre personnel. Mon cher collègue, monsieur Lecanuet, je n'ai nulle intention d'empiéter sur la magnifique exposé que vous avez l'habitude de faire et que vous nous présenterez, dans un instant, comme rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Nous serons certainement très heureux de vous entendre, avec votre belle éloquence. Néanmoins, pour ne pas faire perdre de temps au Sénat, pour ne pas être obligée de revenir plus tard à cette tribune, à titre personnel je voudrais faire un certain nombre de remarques.

La première, c'est que le rêve de grandeur auquel on nous convie ne correspond pas aux possibilités de la France vis-à-vis de ces monstres de puissance que sont, d'un côté, les Etats Unis, de l'autre la Russie soviétique.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la discussion. Très bien !

M. Georges Portmann, rapporteur spécial. Ils tiennent les clés de la puissance, une puissance qui s'accroît chaque jour, chaque minute, d'une façon incommensurable. Nos propres limites techniques, nos limites humaines ne nous permettent pas de nous aligner sur eux ni de les suivre ; et cette situation comporte pour nous la nécessité de nous allier avec nos voisins, c'est-à-dire de faire l'Europe qui représente 200 millions d'individus, les plus évolués. (*Applaudissements.*) Lorsque cette Europe, dont les ressources sont considérables à tous points de vue sera constituée, nous ne serons plus l'enjeu des deux Grands ; nous aurons reconquis une certaine indépendance vis-à-vis d'eux.

La France a donc tout intérêt à ce que cette Europe se fasse. Au contraire, ne pas la réaliser serait agir contre la France. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas multiplier les obstacles prétendus nationaux qui en retarderont l'organisation définitive.

Nous avons aussi l'O. T. A. N. Je pense que l'Organisation Atlantique est absolument indispensable à la sécurité de la France et que toute fissure faite dans le bloc de l'O. T. A. N. est un affaiblissement de la défense française.

En ce moment, la conférence des parlementaires de l'O. T. A. N. siège à Paris. J'en fais partie comme président de la commission scientifique et technique. Je devrais assister ce matin à ses travaux, mais je ne pouvais pas, évidemment, me dispenser d'être ici, monsieur le ministre des affaires étrangères, puisque je suis le rapporteur de la commission des finances pour votre budget.

Cette Organisation Atlantique est la meilleure défense que nous ayons. Nous devons donc affermir notre union, accroître l'interpénétration entre les quinze pays qui la constituent.

Nous vous avons entendus, monsieur le ministre, lors de la conférence inaugurale, lundi dernier, nous dire très justement qu'il fallait réaliser l'union de ces quinze pays. Il faut une union aussi intime que possible, mais, en revanche, je n'accepte pas que cette solidarité qu'apporte la France vis-à-vis de ses alliés soit à sens unique. Je n'accepte pas que, dans d'autres points du monde, ceux avec lesquels nous sommes liés pour le meilleur et pour le pire se conduisent à notre égard presque comme des adversaires.

Je pense à nos amis américains. Je le déclare en toute franchise, car je le dis chaque fois que je vais aux Etats-Unis ou chaque fois que je rencontre un représentant des Etats-Unis à Paris. Il n'est pas concevable qu'ils fassent le vide sous le prétexte d'anti-colonialisme et qu'ensuite ils prennent notre place.

Il y a à peine quelques jours un de mes élèves, le professeur Tissié, est parti pour Saïgon. C'est le dernier professeur français de la faculté de médecine de Saïgon, où les Français représentaient il y a encore quelques années la totalité, ou presque, de l'effectif professoral.

Tous ont été remplacés peu à peu par des professeurs américains et c'est la dernière année que le professeur Tissié va enseigner, car son successeur américain doit arriver à Saïgon au mois de janvier prochain.

Mais en dehors des pays qui ont appartenu à l'empire français vous me permettez encore de citer l'exemple de l'Indonésie que j'ai donné l'autre jour à la commission des finances.

J'étais invité à faire des conférences chirurgicales à Djakarta. J'arrive à l'université, je vois à côté de la porte *University of California*. Université de Californie ! A la rigueur, cette inscription aurait pu être *University of Indonesia*, mais c'était l'Université de Californie !

J'entre et demande à parler au doyen. Je me trouve en face d'un professeur de l'université de Californie. Je m'étonne. Il le prend très mal. Plus tard, après avoir fait cette conférence — il s'agissait de technique française pour le traitement du cancer du larynx — l'un des Indonésiens me demande : « Que faites-vous quand il y a une fistule ? ». Je m'excuse de cette précision : une fistule est une mauvaise cicatrisation. Comme je m'étonne de cette question, il m'explique qu'aux Etats-Unis on lui a appris la façon de fermer les fistules. J'ai simplement répondu : « Venez travailler en France et apprendre nos techniques que vous voyez aujourd'hui au cinéma. Vous n'aurez pas besoin d'une autre technique pour fermer les fistules ! »

J'ai été très applaudi par les professeurs américains qui étaient présents. Ils ont été très *fair play* et sont venus me serrer la main. C'est un exemple d'une sorte de néo-colonialisme qui nous a mis dehors et nous a remplacés. (*Applaudissements.*)

Tout ceci n'entache en rien la nécessité pour nous de rester fidèles à l'O. T. A. N. ; c'est une organisation que je considère comme une défense majeure de la France.

Enfin, rappelant ce que j'ai déjà déclaré comme rapporteur du budget de la commission des affaires étrangères au nom de la commission des finances, je dis, maintenant à titre personnel, qu'il nous faut être présents partout, dans les pays étrangers où se trouvent nos diplomates, nos professeurs, nos experts, mais aussi dans les institutions internationales.

Je ne suis pas suspect de parler en faveur de l'O. N. U. car j'ai souvent dénoncé ici une organisation qui a été créée pour la paix, la collaboration, la coopération des peuples et du haut de la tribune de laquelle ne partent que des paroles de haine, des mensonges hypocrites contre la France. Mais l'O. N. U. existe, c'est un fait. Un certain nombre de pays, dans le tiers monde en particulier, considèrent cette institution avec sympathie. Alors autant j'accepte qu'on ne participe pas à une discussion sur l'Algérie parce que c'est contraire aux principes de la Charte du fait que c'est une question de politique intérieure d'un pays membre, autant je n'accepte pas qu'on s'abstienne d'être présent à l'O. N. U. quand on est en litige avec un autre pays.

M. André Maroselli. Très bien !

M. Georges Portmann, rapporteur spécial. Si l'on veut pouvoir juger les autres, il ne faut pas craindre d'être jugé soi-même.

Je fais évidemment allusion à l'affaire de Bizerte. Nous étions accusés et nous avions une cause juste ; c'était bien le moment d'employer la délégation que nous entretenons à l'O. N. U. Nous

étions à ce moment-là avec un certain nombre de nos collègues à Washington et nous avons été reçus à déjeuner par M. Dean Rusk, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Je puis vous avouer que la sympathie pour la France était totale, les critiques contre Bourguiba, unanimes. En l'espace de quelques jours tout s'est dégradé alors que les faits étaient restés inchangés. Mais nos amis ont été désemparés ainsi que tous ces pays francophones qui ont tellement de difficultés à rester fidèles à la France en face des surenchères dont ils sont l'objet tous les jours. Ils n'ont pas compris de se trouver isolés par nous-mêmes.

Monsieur le ministre, si vous voulez boudier l'O. N. U., quittez cette institution. Ce sera un avantage financier pour votre budget car les sommes dépensées pour l'O. N. U. sont considérables. Si vous ne voulez pas la quitter, utilisez-la, car l'abstention est une politique qui n'est pas de mise. (*Applaudissements.*)

Monsieur le ministre, j'en ai terminé. Je vous dirai que la France reste toujours, dans tous les pays du monde, le témoin vivant de la liberté. Elle le montre dans son ancien empire colonial. Alors n'hésitons pas ! Que ce soit dans la maison de verre de Manhattan où se trouve l'O. N. U. ou dans les coins les plus reculés du globe, manifestez la présence française qui restera toujours le symbole inattaquable de la liberté, de la modération et de la justice au service de l'Homme. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jean Lecanuet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mes observations seront d'autant plus rapides que nous avons eu le privilège de lire et d'entendre l'excellent rapport de M. Portmann qui, non seulement nous a communiqué des observations de caractère financier, mais, à titre personnel, a formulé des observations qui portaient jugement en matière de politique étrangère. Je dois dire d'entrée de jeu que l'opinion qu'il a exprimée est, sur la plupart des points, tout à fait conforme aux conclusions de la commission des affaires étrangères.

Je voudrais, très rapidement encore une fois, revenir sur un certain nombre de points jugés essentiels par votre commission des affaires étrangères.

Le premier de ces points est ce que j'appellerai les regroupements qui se sont opérés et qui se traduisent dans les structures administratives du ministère des affaires étrangères. Certains de ces regroupements n'appellent pas de très longs commentaires. Ce sont notamment ceux qui concernent les contributions aux organismes internationaux. Je reviendrai au plan du jugement politique sur la participation de la France aux organismes internationaux, mais je veux me borner dans ce préambule à quelques observations de caractère général et approuver la volonté qu'a inscrite le Gouvernement de regrouper ces différents budgets afin d'exercer — du moins nous l'imaginons — un contrôle beaucoup plus serré, beaucoup plus proche, beaucoup plus aisé puisque ces crédits, jadis dispersés à travers différentes administrations — l'intérieur, l'agriculture, l'industrie, le travail, les travaux publics — seront désormais placés sous la surveillance d'une seule et même autorité.

Pas d'observation non plus sur le regroupement des crédits qui proviennent des charges communes et qui concernent l'aide extérieure.

En revanche, je dois produire des observations sur le regroupement le plus important relatif au rassemblement sous l'autorité du ministre des affaires étrangères des différents moyens accordés aux Etats qui faisaient partie jadis de la France d'outre-mer et qui, en Afrique ou à Madagascar, sont devenus indépendants.

Nous ne contestons pas la signification politique de cette opération, ni la volonté du Gouvernement de placer sous l'autorité du ministre des affaires étrangères les problèmes qui concernent ces différents Etats devenus souverains.

Cependant, la commission s'est étonnée des répartitions de compétence concernant les différents Etats. Si nous avons bien compris — nous aimerions recevoir de la bouche de M. le ministre des affaires étrangères une réponse autorisée qui fasse pour le moins jurisprudence — tout ce qui concerne les relations de caractère politique et international s'agissant des Etats africains et malgache, relève, monsieur le ministre des affaires étrangères, de votre compétence. En revanche, tout ce qui concerne l'aide de coopération économique avec les mêmes Etats, relève de votre collègue le ministre chargé de la coopération.

Il y a bien, mes chers collègues, une troisième instance que je dois évoquer, c'est le secrétariat général à la présidence de la République chargé des relations avec les mêmes Etats. J'avoue que, sur ce point, la délimitation des compétences est encore plus floue aux yeux de la commission des affaires étrangères.

En tout état de cause, il nous apparaît que, dans l'organisation présente des pouvoirs publics, il existe une sorte de division du travail. Vous êtes chargé du domaine politique ; votre collègue, y compris le secrétariat à la présidence de la République, est chargé du domaine économique.

Il ne semble pas, à la commission des affaires étrangères, que cette distinction entre le politique et l'économique, s'agissant des Etats africains et malgache, soit nécessairement une bonne division du travail. Lorsque les rois mages, qui n'arrivent pas mais qui repartent chargés de présents, quittent Paris, par qui leurs mains ont-elles été remplies ? Le ministre des affaires étrangères a-t-il eu la possibilité de se donner ces moyens, ces instruments diplomatiques ou s'en trouve-t-il privé ? Et comment s'organise et comment s'harmonise à l'intérieur des pouvoirs publics cette répartition des compétences qui nous paraît contestable ?

Nous avons donc longuement discuté sur cette question. Nous aimerions vous voir nous apporter des précisions, monsieur le ministre des affaires étrangères. Cependant, et sur ma proposition, la commission des affaires étrangères, pour cette année, n'a pas voulu prendre une conclusion définitive. Elle n'a pas voulu la prendre pour blâmer cette dichotomie, s'agissant des Etats africains et de Madagascar parce qu'elle est incertaine de l'avenir de ce qu'on pouvait appeler hier encore, la Communauté.

En définitive, tout dépend de l'évolution de ces Etats et de leurs rapports avec la France. Si, comme nous le souhaitons, l'évolution doit permettre de resserrer des liens pour le moins distendus, si l'évolution permet de recréer, nous ne pouvons pas dire une véritable Communauté, mais un ensemble vivant, harmonieux, alors il est peut-être en effet, souhaitable et nécessaire que, non seulement soit maintenu mais que se développe un ministère spécialisé dans l'examen de problèmes aussi spécifiques que ceux des liens qui peuvent exister et se développer entre la France et ces Etats africains et malgache si au contraire, comme certains d'entre nous le redoutent, ces liens doivent de plus en plus se distendre, si les rapports doivent être de plus en plus ceux qu'entretiennent des pays étrangers, les uns à l'égard des autres, alors nous pensons qu'il conviendra de remettre en ordre l'utilisation de ces crédits et de placer sous votre autorité, monsieur le ministre des affaires étrangères, tout ce qui concerne les relations entre la France, les Etats d'Afrique et Madagascar.

Voilà le reproche de confusion tout à fait apparente que je devais vous transmettre et même d'illogisme dans l'organisation de nos pouvoirs à moins que vous ne vous sentiez en mesure de nous apporter des apaisements que nous accueillerions avec faveur sur l'évolution de ce qui a été un moment la Communauté mais qui, depuis que nous avons révisé le titre VI de la Constitution n'est plus qu'une sorte de constellation de pays qui ont des liens d'amitié mais pas d'association intime.

La deuxième série de remarques de la commission des affaires étrangères concerne le problème des rapatriés. Ici nous assistons sur le plan administratif et financier à un mouvement inverse. Le budget des affaires étrangères cette année fait apparaître réserve faite — réserve importante — du cas des Etats africains dont je viens de parler et pour lesquels il y a eu un mouvement de concentration sur le quai d'Orsay, d'un mouvement de déconcentration en ce qui concerne le problème des rapatriés, nous avons assisté à un mouvement de déconcentration. Je ne prendrai pas d'image pour illustrer ces mouvements contradictoires. En effet, le Gouvernement a créé dans le courant de l'été un secrétariat d'Etat aux rapatriés. Du fait même — ce n'est qu'une conséquence minime — la compétence de la commission que je représente se trouve singulièrement limitée par rapport à ce qu'elle était l'année dernière.

Vous savez, mes chers collègues, toute l'importance que la commission des affaires étrangères avait tenu à donner au problème des rapatriés. Mais si nous sommes en quelque sorte dessaisis du fait de l'existence du secrétariat d'Etat aux rapatriés de l'examen des problèmes et des crédits concernant les rapatriés, je veux toutefois affirmer, une fois de plus et avec force à cette tribune, que la commission des affaires étrangères du Sénat continue de porter l'attention la plus vive et la plus vigilante au problème des rapatriés et m'associer sur ce point aux observations qui furent faites il y a quelques instants par M. Portmann concernant la nécessité de recréer un organisme du type de l'office des biens et intérêts privés disposant de toute l'autonomie nécessaire.

Je crois me souvenir que promesse nous a été faite récemment dans cette enceinte par M. le Premier ministre. Comme un certain nombre de jours se sont écoulés depuis cette promesse, au point où nous en sommes arrivés et sachant la rapidité des décisions que le Gouvernement montre ordinairement pour l'exécution de ses promesses, je serai sensible au fait que M. le ministre des affaires étrangères veuille bien nous dire que la promesse qui fut faite récemment par M. le Premier ministre

est en voie de réalisation et qu'un décret sera prochainement pris pour créer et délimiter les attributions et les fonctions de cet office des biens et des intérêts privés.

Nous ne pouvons pas accepter que les Français qui sont partis à l'étranger, très souvent sous l'impulsion des pouvoirs publics, à leur invitation la plus pressante, se trouvent dans les conditions qui sont les leurs, qu'il s'agisse des rapatriés trop souvent oubliés du Viet-Nam, qu'il s'agisse de ceux d'Egypte, qu'il s'agisse, comme nous l'avons vu cette année, de ceux de Tunisie. Je souhaite que là s'arrête la liste qui n'est pas d'ailleurs exhaustive que je viens d'énumérer, mais la création du secrétariat d'Etat aux rapatriés nous fait douter que cette liste soit définitive.

Je tenais cependant, monsieur le ministre, à vous dire combien la commission des affaires étrangères restera attentive au problème des rapatriés et combien elle souhaite que, là encore, les attributions et les compétences soient très clairement délimitées. Autant que nous pouvons nous en apercevoir, vous restez compétent pour la protection de la personne et pour la défense des biens aussi longtemps que le ressortissant français se trouve en territoire étranger. Mais dès l'instant où il rentre sur le territoire métropolitain, ce même ressortissant échappe à votre autorité, à votre compétence pour entrer dans le domaine qui est celui du secrétaire d'Etat aux rapatriés et du ministre de l'intérieur.

Ici encore nous aimerions que vous puissiez, à cette tribune, préciser très exactement le statut et la compétence qui sont les vôtres. Ils continueront pour notre part à vous regarder comme le protecteur de tous les Français à l'étranger, en particulier de ceux qui sont en difficulté.

Je viens d'évoquer en cette occasion le problème si douloureux du repli de la France sur elle-même, puisque notre génération est appelée à connaître ce mouvement. Je voudrais que par un effort en quelque sorte compensateur, la tâche des relations culturelles et de la coopération technique permette à la France de développer à travers le monde une présence qui est peut-être la seule que, dans les temps nouveaux, nous puissions assumer, compte tenu de la force économique et militaire que nous représentons.

M. Portmann a fait observer à juste titre que le budget des relations culturelles et de la coopération technique revêtait une ampleur particulière. Nous nous en réjouissons. Jamais le Sénat ne refusera sa contribution à un effort de cette importance et de cette utilité.

J'ajoute même, à l'intention de M. le secrétaire d'Etat aux finances, qui vient d'être obligé de se retirer, que nous souhaitons qu'il en mesure lui aussi l'ampleur et qu'il accepte dans les années qui viendront, de vous donner des moyens accrus.

L'affrontement idéologique entre l'Est et l'Ouest peut paradoxalement — mais la commission des affaires étrangères a porté ce jugement et je le crois fondé — offrir des chances nouvelles au rayonnement de la France.

Nous sommes convaincus par tous les témoignages que nous recueillons et par les voyages que beaucoup d'entre nous effectuent à l'étranger, que les regards se tournent vers la France dont on attend qu'elle apporte au monde, et notamment à ce qu'on appelle le « tiers monde », des possibilités de culture et de contacts.

La France, c'est la certitude d'aller à la science, à la connaissance, à des valeurs de civilisation. C'est aussi la certitude de ne pas s'intégrer d'une manière aussi visible que si l'on se tourne vers telle puissance de l'Est, ou de l'Ouest. Je crois donc, sans me réjouir de cette tension et de ce conflit sans dire qu'elle est en soi une bonne chose, reconnaître que cette tension donne une chance et, par conséquent, un devoir supplémentaire à la France pour renforcer son action culturelle ou ses œuvres de coopération technique.

Un certain nombre — dois-je dire de critiques ? — en tout cas d'observations, monsieur le ministre, ont été portées sur la répartition de votre effort en matière de relations culturelles et de coopération technique.

Des chiffres nous ont frappés. La France a environ 14.000 professeurs à l'étranger, plus 12.000 maîtres locaux. Sur ces 14.000 professeurs, il y a 7.000 enseignants au Maroc, 3.000 en Tunisie et 1.000 environ dans les anciens Etats de l'Indochine. Il y en a donc 2.000 seulement dans le reste du monde.

Je m'empresse de préciser que nos observations ne tendent pas à vous suggérer, monsieur le ministre, de faire des transferts ou de diminuer l'effort qui est accompli en Tunisie, au Maroc et en Indochine pour apporter des renforts là où nous voudrions les voir affectés, c'est-à-dire un peu partout, mais particulièrement dans le Moyen-Orient, en Amérique du Sud, en Afrique, sans oublier les anciennes colonies britanniques qui accèdent à l'indépendance, elles aussi, et qui, de ce fait, ont des contacts, qui seront de plus en plus importants, avec les Etats qui furent des colonies françaises et où une osmose va nécessairement s'opérer.

Nous voudrions que cette osmose ne s'exerçât point en partant du français au bénéfice de la langue anglaise, quelque mérite que nous reconnaissons à cette dernière, mais que l'osmose se fit en sens inverse.

Il faudrait donc, non pas que vous transfériez, que vous diminuiez la part du Maroc, de la Tunisie, du Laos, du Cambodge, du Sud Vietnam au profit des zones que je viens d'évoquer. Il ne s'agit pas de soustraire, mais d'ajouter. Nous vous prions d'exercer toute votre influence, au sein du Gouvernement, pour obtenir un effort beaucoup plus important en faveur des régions que je viens d'évoquer, non seulement en ce qui concerne le nombre des professeurs, mais aussi en matière de bourses, qu'il s'agisse des bourses d'étudiants ou des bourses techniques, ainsi que dans tous les domaines des relations culturelles et de la coopération.

Je ne voudrais pas quitter ce chapitre sans vous dire que nous apprécions les efforts que vous avez développés et renforcés, cette année, en faveur de l'enseignement privé dans le monde.

Au sein de cette assemblée comme dans toutes les autres, monsieur le ministre, nous pouvons avoir des sentiments qui ne sont pas unanimes sur le problème de la coopération de l'enseignement public et de l'enseignement privé. Il est cependant un domaine où nous sommes pratiquement, à quelques réserves près, unanimes, c'est celui de l'étranger. Nous ne souhaitons pas exporter nos divisions d'opinion lorsqu'il s'agit de l'action de la France à l'étranger et nous sommes tous d'accord pour que tous les moyens directs ou indirects dont dispose la France, qu'il s'agisse de l'enseignement public ou de l'enseignement de caractère privé, concourent à un plus grand rayonnement de la France.

Nous avons lu avec intérêt que l'enseignement privé dispensé à l'étranger concernait près de 5 millions d'enfants et de jeunes étudiants. Une tâche de cette envergure mérite d'être saluée.

Nous souhaitons que le ministère, par les différentes techniques qu'il a mises en jeu concernant les contrats-types pour les maîtres, la possibilité de vacances en métropole, développe cette action que nous encourageons.

En une brève remarque, je m'associe aux propos qui ont été émis au nom de la commission des finances en ce qui concerne le fonds culturel. Nous regrettons que les crédits concernant cette activité soient pratiquement bloqués depuis plusieurs années et nous vous demandons de bien vouloir modifier cette situation pour permettre une plus grande exportation des périodiques et du livre français.

En matière de coopération technique, je dois, ici, renouveler les observations présentées ces deux dernières années.

D'une manière générale, nous souhaitons que nos ambassades, dont M. Portmann a fait remarquer le caractère souvent mon dain, aient de plus en plus un caractère technique.

Nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi vous n'avez que trois ou quatre attachés agricoles dans le monde. Veuillez m'excuser si mon chiffre est inexact, mais je ne l'ai pas vérifié cette année. Nous entendons, dans cette enceinte, de nombreux discours prononcés, non seulement par mes collègues, mais également par les membres du Gouvernement, sur le thème des exportations agricoles qui sont présentées comme l'une des rares possibilités de résoudre le problème de la production et des prix en France. Quand nous entendons ces discours et que nous considérons, d'une part, les moyens pratiques que la France met en œuvre pour faire connaître ses produits agricoles à l'étranger et, d'autre part, le personnel affecté à cette action, nous constatons que la situation ne peut évoluer en aucune manière.

Nous aimerions qu'il vous parût possible aujourd'hui de prendre, je ne dis pas des engagements que vous n'êtes pas seul à pouvoir produire — car il faut l'accord du Gouvernement — mais au moins votre détermination personnelle s'agissant d'essayer de modifier cette situation.

M. André Dulin. Très bien !

M. Jean Lecanuet, rapporteur pour avis. Ce que je viens de dire des attachés agricoles, je le répéterais volontiers à propos des attachés commerciaux et de tout ce qui concerne l'industrie. Je crois que cette action d'expansion française ne doit pas seulement concerner — Dieu sait que c'est important — la culture ; elle doit viser également les techniques, non seulement pour répondre à la nécessité de répandre dans le monde nos connaissances et nos techniques, mais aussi pour favoriser notre expansion économique et commerciale.

Tout cela est fondamental et nous voudrions pouvoir constater — nous ne l'avons malheureusement pas fait cette année — que de budget en budget votre ministère s'oriente vers cette transformation de ses tâches qui aboutirait à transformer la mission même de nos ambassades qui sont moins des foyers de méditation ou de relations purement diplomatiques que des

foyers de vie culturelle et de vie technique faisant connaître à l'extérieur la France sous son visage nouveau qui peut être, en ces matières, un visage conquérant. (*Applaudissements.*)

Puisque je parle de la nécessité de faire mieux connaître la France au dehors, je voudrais très rapidement, puisque les minutes nous sont comptées, évoquer le problème de l'information.

Oh ! Je sais bien, mes chers collègues, que j'ai peut-être une faiblesse pour cet aspect des choses puisqu'au lendemain de la Libération j'ai personnellement, au ministère de l'information, rempli certaines tâches.

J'ai vivement regretté — cela ne met nullement en cause votre Gouvernement ; j'évoque là des souvenirs bien antérieurs mais, puisqu'il nous arrive de revendiquer le passé pour le bien qui a été accompli, je peux bien confesser le mal qui a été fait quelquefois — j'ai vivement regretté, dis-je, qu'on ait pratiquement supprimé les services d'information à l'étranger.

Je laisse de côté la querelle de compétence concernant le point de savoir si les services à l'étranger doivent relever du ministre de l'information ou de votre autorité. Je vous ferai part néanmoins de ma conviction personnelle qui correspond certainement à celle de la commission : il serait souhaitable que ces services dépendent, puisqu'ils sont à l'étranger, de votre autorité.

Quoi qu'il en soit, ils sont dans un état squelettique affligeant. Il ne faut faire qu'une exception, brillante d'ailleurs, que je tiens à saluer car je sais que c'est l'opinion d'un très grand nombre de mes collègues, pour le service d'information de France aux Etats-Unis. Installé à New-York, il est parfaitement équipé et conduit.

Naturellement, j'apprécie les postes là où ils existent ; je crois qu'il s'agit de Londres, de Bonn, de Rome et de Vienne. Vous avez par ailleurs douze auxiliaires et j'ai cru comprendre dans le budget que vous projetiez de nommer trois nouveaux agents au cours de l'année 1962. Tout cela paraît, dans la conviction qui est la mienne et qui est partagée par la commission des affaires étrangères du Sénat, parfaitement insuffisant.

Quand je songe au rôle fantastique que joue la télévision non seulement — nous en sommes les témoins réjouis ou affligés selon les circonstances — dans notre propre pays, mais à l'étranger, quand je me souviens qu'au lendemain de la Libération, grâce à ses attachés d'information, la France occupait, non pas sur les ondes de la télévision, qui n'était pas en place à l'époque, mais sur celles de la radiodiffusion, de nombreuses heures où il était question, dans la langue de l'auditeur, de notre pays, de ses réalisations et quand je vois le point où nous en sommes arrivés, je ne comprends pas que nous négligions un instrument de cette importance.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général. Très bien !

M. Jean Lecanuet, rapporteur pour avis. Il est indispensable que les crédits soient plus importants, non seulement pour le personnel, mais également pour ce qui concerne le matériel. J'ai reçu des informations de votre ministère, et je vous en remercie, concernant l'achat de films de télévision qui sont mis à la disposition de nos postes, mais je crois — les services le reconnaissent d'ailleurs bien volontiers — que ces moyens sont insuffisants.

Je vous demande de bien vouloir examiner la possibilité, pour l'année prochaine, de repenser le problème de l'information française à l'étranger, de prévoir un véritable plan, comme vous l'avez fait pour les relations culturelles et la coopération technique, de sorte que cette action sur les masses, qui est pour le moins aussi importante, à certains égards, que les confrontations entre spécialistes de la diplomatie, puisse s'exercer. Il faut, dans la mesure, où, naturellement, les Etats étrangers nous le permettent, et avec tout le tact et toutes les précautions qu'implique de telles méthodes, que nous puissions toucher la sensibilité au moins des pays qui sont en affinité avec nous, car je ne puis évidemment évoquer les autres en pareille matière. Cette mission n'est que très imparfaitement remplie étant donné l'insuffisance des moyens mis à la disposition de vos services.

J'en arrive maintenant à l'avant-dernière de mes observations. Je serai rapide, car M. Portmann y a fait allusion tout à l'heure. Il s'agit du chapitre qui concerne la contribution de la France aux diverses organisations internationales.

Nous comptons 4.065 agents français permanents dans les différentes organisations internationales. Je ne me plains pas de ce nombre. Je dirai, après vous, monsieur Portmann, dès lors que ces organisations existent, que non seulement il est important que nous soyons présents, mais encore que notre représentation doit être aussi nombreuse que possible puisque, comme l'aurait dit La Palice, si nous ne sommes pas présents dans les organisations internationales, les postes seront occupés par d'autres.

Plus de 4.000 agents français dans les organisations internationales : cela peut — je le sais — surprendre certains de mes collègues. Sur ce nombre, près de 1.500, je crois, travaillent à l'O. N. U. et dans les services qui y sont rattachés. Quand je considère l'importance de ces effectifs — encore une fois, je ne la blâme pas — j'estime qu'il faudrait cependant que l'activité diplomatique de la France dans ces diverses institutions soit pour le moins à l'échelle des contributions en argent et en hommes que nous consentons. Or nous n'avons pas le sentiment qu'il existe une proportionnalité entre l'effort financier, l'effort budgétaire et l'activité déployée.

Sommes-nous injustes ? Dans ce cas, veuillez fournir les arguments qui nous permettront de reviser notre jugement.

Il est un point sur lequel vous aurez beaucoup de mal à le modifier, c'est celui qu'évoquait tout à l'heure M. Portmann concernant l'action de la France à l'O. N. U.

Ma modération m'interdira de traduire à cette tribune la vigueur des réactions que j'ai enregistrées à la commission des affaires étrangères du Sénat sur cette question. Je dois cependant vous dire qu'autant nous comprenons vos réserves — nous ne sommes d'ailleurs pas unanimes, même sur ce point — à l'O. N. U. lorsqu'il s'agit de l'Algérie — dont on nous indique dans les propos officiels, tout à la fois, que c'est une question intérieure qui ne peut pas intéresser l'étranger mais que, par ailleurs, elle sera indépendante, si bien que, là aussi, notre instruction est pour le moins incertaine mais enfin si nous voulons bien nous résigner à considérer que le silence, s'agissant de l'Algérie, est votre arme la plus importante à l'O. N. U. — nous ne comprenons plus du tout quand il s'agit d'autres questions, telles que celle qui a agité les passions cet été : l'affaire de Bizerte. Si vous n'estimez pas que cette question a un caractère trop rétroactif, nous serions sensibles à l'exposé des raisons que vous voudriez bien nous donner du silence gardé par la France en cette affaire.

Puisque j'entre dans le domaine des indiscrétions, puis-je vous demander de nous dire s'il est exact que lors de la toute récente désignation d'un nouveau secrétaire général des Nations-Unies — nomination importante et Dieu sait qu'elle a donné matière à des conflits et à des rivalités — la France ait été certes informée, mais enfin très peu associée au choix que je ne conteste pas, sur lequel je ne porte aucun jugement, qui a été finalement prononcé.

Nous avons le sentiment, nous qui ne tenons nos informations que des lectures attentives auxquelles nous pouvons nous livrer, que la France a constaté un accord difficilement obtenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sans que nous ayons eu la part qui nous revenait, puisque nous occupons à l'Organisation des Nations-Unies, en vertu même de ses statuts, une place qui aurait dû rester privilégiée. Si bien que dans tous ces comportements, je n'aperçois rien de cette grandeur qui nous est souvent vantée, je n'aperçois rien de cette activité que nous souhaiterions voir déployée par la France.

Cette constatation, mes chers collègues, me conduit à ma conclusion.

Cette conclusion, vous le concevez, et vous m'en excuserez, aura nécessairement un certain caractère politique. Je suis à cette tribune, non pas pour porter seulement comme mon collègue, un jugement de caractère budgétaire et financier, mais pour faire connaître, même très brièvement, le sentiment politique de la commission des affaires étrangères.

Votre commission, une fois de plus, a évoqué l'état présent du monde et des forces qui agissent pour considérer, c'est le moins qu'on puisse dire, que la situation internationale demeurerait extrêmement grave et menaçante. C'est en Europe l'action très précise de cette tension entre l'Est et l'Ouest ; ce sont les menaces sur Berlin ; c'est l'abaissement du rideau de fer entre Berlin-Est et Berlin-Ouest ; c'est la menace du traité de paix séparé entre l'U. R. S. S. et l'Allemagne de l'Est ; ce sont les explosions atomiques dispensées par M. Khrouchchev ; ce sont les manœuvres militaires qui se sont déployées ces derniers temps en Allemagne de l'Est, et jusqu'aux menaces qui ont été récemment adressées à la pacifique Finlande.

Toute cette situation préoccupante a fait jusqu'à présent l'effet, sur la diplomatie française, de phénomènes qu'elle regarde sans y apporter de riposte. Encore que nous ne vous blâmons pas, au contraire, de la fermeté prise par le Gouvernement dans l'affaire de Berlin, nous aimerions savoir si la diplomatie française pense faire certaines propositions, quelle est l'orientation générale qu'elle prend sur le problème, si elle veut faire preuve d'affirmations plus concrètes, si elle revendique, par exemple, le droit à l'autodétermination des peuples qui supportent depuis de si longues années la domination soviétique.

En Asie, nous avons vu une reprise des guérillas qui confinent à des activités proprement militaires au Sud-Vietnam et nous estimons qu'au Laos la pénétration communiste s'est accentuée au cours de l'année. L'affaire du Congo, en Afrique, n'est pas réglée et les agissements des forces communistes s'y développent,

de telle sorte que, de quelque côté que nous portions nos regards, nous éprouvons anxiété et inquiétude.

Devant cette situation, quelles sont les lignes d'action de politique extérieure que la commission des affaires étrangères recommande ? Quand je dis « la commission des affaires étrangères », je crois pouvoir dire le Sénat, car il me suffit de me référer aux votes que le Sénat a émis depuis deux ans — quand il a pu en émettre car nous savons très bien que, dans ces matières plus encore que dans d'autres, il ne nous est pas souvent donné, mes chers collègues, de nous prononcer par un scrutin — mais si j'évoque les votes qui sont intervenus à l'occasion de la force de frappe par exemple, ou si j'évoque d'autres débats qui ont pu se produire, si je constate la quasi-unanimité qui s'est dégagée sur presque tous les bancs, sauf sur ceux de l'extrême gauche, je crois pouvoir résumer de la manière la plus simple et la plus formelle l'action internationale préconisée par cette assemblée : d'abord et avant tout le maintien et le renforcement du pacte Atlantique, qui nous apparaît plus que jamais comme la seule sauvegarde concrète et décisive de notre indépendance.

En second lieu, j'avance le mot parce que, vous le savez, il est dans nos esprits, l'intégration des forces militaires pour la sauvegarde de l'Occident et pour une plus grande efficacité de la défense. (*Applaudissements à gauche, à droite et sur divers bancs au centre.*)

En troisième lieu — et quand je dis en troisième lieu, il n'y a pas dans mon esprit une hiérarchie de valeur, il n'y a qu'une succession dans les mots parce qu'on ne peut pas tout dire à la fois, mais tout cela marche ensemble, n'est que la manifestation d'une seule volonté — l'unification non seulement économique, mais politique de l'Europe. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. André Cornu. L'Angleterre elle-même s'y est ralliée !

M. Jean Lecanuet, rapporteur pour avis. C'est aussi l'affirmation par la France devant toutes les organisations internationales de ses droits, de ses devoirs aussi, et c'est également la volonté de coopération, enfin la volonté d'assurer dans le respect de leur indépendance la promotion des peuples qui souffrent d'un sous-développement.

Voilà, mes chers collègues, les différents points sur lesquels d'une manière générale le Sénat s'est toujours prononcé.

Et si nous confrontons l'orientation prise par le Gouvernement avec ces lignes directrices, quel jugement pouvons-nous porter ? Il me faudrait tout un développement pour répondre à cette question ; j'y renonce ; ce n'est pas le jour, ce n'est pas le lieu et ce que je crains le plus, monsieur le ministre des affaires étrangères, c'est qu'avec votre talent, que nous apprécions, vous ne me répondiez tout à l'heure qu'au fond nous sommes parfaitement d'accord et que ce que vous faites, c'est ce que nous souhaitons. (*Sourires.*)

Oh ! bien sûr, il n'y a pas divorce, il n'y a pas contradiction. Vous n'êtes pas contre le pacte Atlantique, vous n'êtes pas contre l'Europe, vous n'êtes pas contre l'union des forces militaires pour la protection de l'Occident, vous n'êtes pas contre la défense des droits de la France à l'étranger. Bien entendu, s'il y avait divorce sur ce point — ici ce n'est plus le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères qui s'adresse à vous, mais, pour l'instant, le parlementaire dont vous connaissez les orientations politiques — je serais résolument contre votre Gouvernement ; quels que soient les risques et les conséquences, je m'opposerais de toutes mes forces, car il en irait alors non plus de considérations de politique intérieure, de modalités de régime qui sont toutes passagères, il en irait de la vie et de l'avenir même du pays.

Mais vous me répondrez que nous sommes à peu de chose près d'accord — et c'est mon seul et dernier propos pour conclure ; je voudrais vous dire que, malheureusement, il y a désaccord, j'en suis convaincu — oh ! je ne dis pas, d'ailleurs quel moyen aurais-je de pénétrer dans le secret de vos pensées, avec vos orientations personnelles, mais il y a désaccord entre la démarche de la politique extérieure de la France, telle qu'elle est conduite et dirigée, et les vœux profonds de la nation que nous avons seuls qualité au Parlement pour exprimer. (*Applaudissements à gauche, à droite et sur divers bancs au centre.*)

Quand nous vous avons dit que nous voulions réaliser le plus possible l'intégration militaire de l'Occident, vous avez répondu par un projet, celui dit de force de frappe, que le Parlement n'a pas accepté, qu'il a *in fine* voté sous la contrainte des procédures et sous les menaces des armes que vous donnaient notre système constitutionnel, mais vous savez bien que s'il avait pu librement se prononcer, le Parlement vous aurait refusé l'orientation que vous aviez choisie malgré lui et qui nous place en France devant des difficultés de caractère militaire sur lesquelles je ne veux pas m'appesantir puisque je sais que mon collègue qui a la charge du rapport sur le budget militaire vous en entretiendra par la suite.

Lorsqu'il s'est agi de l'Europe, bien sûr, les traités de Rome, les traités économiques que certains de ceux qui dirigent ce pays avaient tant combattu dans le passé, vous ne les avez pas déchirés. Faut-il vous en remercier ? Faut-il vous remercier d'avoir tenu la parole de la France ? Mais vous ne leur donnez pas l'accent, l'orientation, l'âme qui leur seraient nécessaires.

Vous savez bien que l'Europe économique est menacée si vous ne lui donnez pas des prolongements politiques, vous savez bien que les difficultés d'ordre économique se multiplieront. Vous savez très bien aussi que les considérations de caractère nationaliste renaissent, non seulement dans ce pays, mais aussi en Allemagne, en Hollande, en Italie et probablement ailleurs.

Mais ne justifiez pas ces difficultés en invoquant simplement les réactions de nos partenaires. Je suis convaincu que la France, qui a eu seule le mérite de montrer la voie de l'Europe, il y a maintenant plus de dix ans, si elle faisait maintenant une relance effective, positive, d'union politique, résoudrait assez facilement les difficultés de caractère économique qu'elle peut rencontrer dans différents domaines et en particulier au plan de la communauté agricole. (*Très bien ! très bien !*)

Vous me direz : mais nous avons un projet, dont la presse commence à parler, d'union politique. Je ne connais pas encore votre projet, j'attends d'en être saisi. Je n'ai pas qualité pour en parler aujourd'hui, ni à titre personnel, ni au nom de la commission qui n'en n'a pas débattu. Nous le jugerons le moment venu. S'il représente un pas, si faible soit-il, un certain nombre d'entre nous s'en accommoderont et préféreront le faire que de piétiner.

Cette Europe, dont les premières réussites se sont traduites par les succès que vous savez, sur le plan économique, pour la France, vient de se renforcer de l'adhésion de la Grande-Bretagne, ce qui, je me tourne vers certains de mes collègues qui ont combattu ce projet, était imprévisible, semblait-il, il y a encore quelques années. C'est la réussite du Marché commun qui a contraint la Grande-Bretagne à faire le pas que nous la voyons accomplir.

Est-ce que vous pensez que ces projets vont pouvoir continuer à se développer d'eux-mêmes et malgré toutes les difficultés qui surgiront, qui pourraient surgir si l'un de ces pays connaissait demain une crise économique ? Ne pensez-vous pas qu'il faut aller jusqu'au bout de la volonté d'union politique et si vous le pensez, d'où vient que le Gouvernement ne le déclare pas avec force, ne l'offre pas d'une manière visible ? D'où vient que nous gardons tant de doutes, tant d'inquiétudes et tant d'incertitudes ?

Ne pensez-vous pas qu'au moment où nous voyons se préfigurer les possibilités d'une négociation non seulement sur l'affaire de Berlin, mais sur le problème allemand en général, il est plus nécessaire que jamais, si le sort de l'Allemagne est mis en jeu, de renforcer l'attraction européenne pour éviter tout glissement qui pourrait se produire au travers d'une négociation de cette nature ?

Voilà, mes chers collègues, les principales observations que la commission des affaires étrangères m'a mandaté pour produire à cette tribune. Je dirai pour conclure que si nous devons, comme il arrive dans les assemblées politiques, au moment de voter un budget, porter un jugement politique sur l'action diplomatique, sur l'orientation diplomatique du Gouvernement, je ne suis pas assuré que vous obtiendriez la majorité au Sénat. Seulement nous sommes dans une Assemblée où les traditions ont leur force — puisqu'elles existent, c'est qu'elles sont respectables, et si elles sont respectables, nous les respecterons — et ce n'est pas aujourd'hui que nous essaierons de nous départager sur les problèmes que je viens d'évoquer.

Nous redescendrons donc de ces considérations politiques que je voulais vous présenter pour jeter un regard plus froid, plus distant, de caractère purement technique, pour dire qu'à cette échelle, appréciant les efforts que vous accomplissez pour améliorer les moyens diplomatiques, et considérant qu'en tout état de cause le renforcement des moyens diplomatiques de la France est nécessaire, au plan technique, la commission des affaires étrangères du Sénat approuve votre budget à l'unanimité de ses membres moins une abstention. (*Applaudissements à gauche, à droite et sur divers bancs au centre.*)

Mme le président. La parole est à M. André Cornu, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Delpuech.

M. André Cornu, rapporteur pour avis suppléant. Notre ami M. Delpuech, retenu hors de cette enceinte par le deuil cruel qui vient de le frapper et qui me vaut le privilège, en votre nom à tous, j'en suis sûr, de lui exprimer publiquement nos condoléances très attristées, m'a chargé de lire le rapport qu'il avait l'intention de vous présenter au nom de la commission des affaires culturelles.

Le rapporteur de votre commission des affaires culturelles, avant de vous présenter l'avis de celle-ci sur la partie du budget

des affaires étrangères de sa compétence, doit s'excuser d'avoir à présenter sensiblement les mêmes observations, sur les mêmes sujets, que l'année dernière.

C'est que, malgré tous les efforts déployés par le Parlement et par des fonctionnaires dévoués et conscients de l'importance de l'enjeu, les crédits qu'on nous demande de voter pour les relations culturelles avec l'étranger présentent toujours le même caractère d'insuffisance.

On ne saurait rien ajouter d'utile au rapport établi à ce sujet par notre éminent collègue M. le professeur Portmann, au nom de notre commission des finances.

Regrettons seulement, avec lui, que les crédits affectés au fonds culturel — 4.300.000 nouveaux francs — soient « restés immuables depuis leur première inscription budgétaire il y a quatre ans, exception faite d'une aumône de 500.000 nouveaux francs accordée en 1960 et jamais renouvelée ».

Il paraît indispensable d'appeler l'attention du Sénat sur la situation nouvelle résultant de la création des Républiques africaines issues de la Communauté et de l'intérêt indiscutable pour notre pays de maintenir, dans ces Etats, l'enseignement et l'usage de la langue française. Il nous faut éviter de voir se répéter en Afrique et à Madagascar les fâcheuses conséquences constatées en Indochine après le départ de notre administration : au Viet-Nam, en effet, si la langue française continue à être enseignée dans les écoles primaires, elle a été remplacée à peu près entièrement par la langue anglaise dans le monde du commerce et de l'industrie.

Pour atteindre ce but, il faut que la France, c'est-à-dire en fait ses éditeurs et ses exportateurs, fassent un effort important et soutenu de façon à pourvoir tous les pays d'outre-mer francophones d'un nombre suffisant de journaux, de revues et de livres.

En ce qui concerne les livres, le fonds culturel figurant au budget du ministère des affaires étrangères, qui était de 600 millions à la création de ce fonds, a été ramené, depuis plusieurs années, à 430 millions et il est déplorable que votre commission des affaires culturelles ne puisse déposer un amendement tendant à rétablir le crédit initial car un tel amendement serait irrecevable par application de l'article 40 ; mais nous pouvons tout de même — et nous le faisons avec toute la vigueur possible — émettre le vœu que le Gouvernement saisisse une prochaine occasion, par exemple le vote d'une loi de finances rectificative, pour nous donner satisfaction.

Quant à la presse, l'effort pour une meilleure diffusion doit porter notamment sur les transports.

A l'époque actuelle, la seule solution permettant la mise en vente rapide — 48 heures au maximum après leur parution — dans tous les pays du monde, des journaux qui paraissent en France, aussi bien quotidiens que périodiques, est le transport par avions-cargos. Les moyens techniques sont à notre disposition, il suffirait de crédits supplémentaires pour réaliser cette diffusion. Il est bien évident que devraient être ainsi diffusées, non seulement la presse d'information pure, mais aussi et, peut-être, surtout, la presse à caractère scientifique, médical, technique et industriel très recherchée dans tous les pays où la langue française est pratiquée par une élite de médecins, ingénieurs, savants, etc.

Des crédits plus importants permettraient la diffusion plus large de nos œuvres dans tous les pays du Proche-Orient, où notre propagande a obtenu de bons résultats, ainsi qu'au Canada qui entend, plus que jamais, rester un pays relié à la France ainsi que le prouve la récente visite à Paris du président du conseil de Québec.

Il faut enfin signaler que, si les efforts des éditeurs soutenus par le fonds culturel ont permis d'atteindre un chiffre d'exportation du livre français de 150 millions de nouveaux francs en 1960, soit une augmentation de 25 p. 100 environ sur 1959, il n'en demeure pas moins que ces résultats demeurent faibles au regard des chiffres anglo-saxons pour la même durée, soit 750 millions de nouveaux francs, c'est-à-dire que, pour un livre français vendu à l'étranger, on en trouve cinq de langue anglaise et cela parce que les éditeurs anglo-saxons bénéficient d'une aide gouvernementale beaucoup plus importante que les éditeurs français.

Le montant des exportations pour la presse a plus que doublé depuis la création du fonds culturel puisqu'il était alors, c'est-à-dire fin 1956, de 48 millions de nouveaux francs et qu'il a dépassé, en 1960, 100 millions de nouveaux francs, dont près de 90 millions sont représentés par la presse périodique — et tout donne à croire que ce chiffre sera encore augmenté en 1961.

Il doit être permis d'espérer qu'en raison de la situation actuelle en Afrique le Gouvernement tiendra à répondre à notre appel et que le ministre des affaires étrangères se souviendra de la promesse qu'il avait faite l'année dernière, à l'Assemblée nationale, d'augmenter les crédits.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires culturelles donne un avis favorable à l'adoption du texte soumis à votre approbation. (*Applaudissements.*)

Mme le président. La parole est à M. Guyot.

M. Raymond Guyot. Mesdames, messieurs, à ce moment de l'examen du budget des affaires étrangères, nous nous bornerons à poser deux questions à M. le ministre.

On juge, en effet, une politique à ses résultats. Jamais encore comme aujourd'hui la diplomatie française n'avait accumulé autant d'insuccès, autant de revers. La France est de plus en plus isolée dans le monde.

M. André Monteil. Comme l'Allemagne !

M. Raymond Guyot. Nous venons d'en avoir une preuve nouvelle, une tragique preuve à la présente assemblée des Nations Unies. Le comportement de votre Gouvernement à l'égard des détenus algériens en France, qui mènent depuis seize jours une héroïque grève de la faim (*Murmures sur divers bancs*), a été condamné et justement condamné. Il ne s'est pas trouvé un seul pays pour prendre à son compte votre politique, pas même vos alliés de l'O. T. A. N., et les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Italie, la Grèce, notamment, se sont abstenus. Quant à votre délégué, il a fui le débat tellement la cause était mauvaise !

Les rapports de la France avec la grande majorité des pays du monde, en particulier récemment, avec le Maroc et la Tunisie, ne cessent de se détériorer gravement et rapidement.

Nous attendons de vous, le Sénat, nous pensons, attend de vous, d'autant que vous venez d'avoir des entretiens avec les délégués du Gouvernement marocain, un exposé précis de votre politique et de vos intentions sur ces problèmes.

Nous attendons également un exposé de votre politique sur un second problème, le problème allemand. L'inquiétude grandit dans notre pays devant la situation infiniment explosive qui s'est créée au centre de l'Europe. En raison de la violation des accords de Potsdam par les Etats-Unis, l'Angleterre et, hélas ! la France, la puissance du militarisme allemand est reconstituée. Son agressivité ne cesse de s'affirmer mettant en péril la paix du monde. Un exposé de votre politique nous paraît donc indispensable, d'abord sur la question de l'ouverture d'une négociation entre notre pays, les Etats-Unis et l'Union soviétique, en vue de la signature d'un traité de paix allemand et du règlement de la question de Berlin-Ouest, en second lieu, sur la nécessité de réaffirmer aujourd'hui, au nom de la France, l'intangibilité des frontières de l'Oder et de la Neisse.

Vous voudrez bien, monsieur le ministre, répondre à ces questions précises et d'intérêt national. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Armengaud.

M. André Armengaud. Messieurs les ministres, mes chers collègues, je serai très bref. Je voudrais poser quelques questions d'ordre matériel et pratique, des questions presque sordides, au Gouvernement. Mon propos n'atteindra pas la hauteur de ceux de M. le professeur Portmann et de M. Lecanuet et je vous prie de m'en excuser.

Premièrement, je voudrais demander à M. le ministre des affaires étrangères et à M. le secrétaire d'Etat aux finances s'ils peuvent nous répondre sur l'état d'avancement de la discussion avec le Gouvernement belge au sujet de la convention relative à la double imposition en matière de revenus. D'après ce qui m'a été indiqué, ce retard viendrait de l'administration belge. Nous serions heureux de savoir si cette réponse est exacte et ce que le Gouvernement français compte faire à cet égard.

Deuxièmement, je tiens à remercier M. le ministre des affaires étrangères et M. le secrétaire d'Etat aux finances d'avoir bien voulu enfin régler la question irritante des auxiliaires dont nous avons eu l'occasion de parler durant plusieurs années à la tribune de cette Assemblée.

Troisièmement, je voudrais demander à M. le ministre des affaires étrangères s'il estime que les crédits du comité d'entraide destinés à secourir dans l'immédiat les Français rapatriés, notamment de pays comme l'ex-Congo belge, voire l'Egypte, sont suffisamment alimentés dans le budget de 1962 pour que la liaison puisse être faite sur le plan financier entre ce petit budget d'aide provisoire et le budget très ample qui sera prévu au titre du secrétariat d'Etat aux rapatriés du fait de la loi que nous avons discutée fin octobre 1961. C'est donc un problème de pure technique budgétaire qui intéresse vos deux départements et je serais heureux sur ce point d'avoir des précisions.

J'en viens maintenant à une quatrième question, celle de la commission des biens français en Egypte. Vous savez, monsieur le ministre des affaires étrangères, que cette commission, qui a fait un grand effort pour résoudre les problèmes posés par la liquidation, après leur déséquestration, des biens français d'Egypte, est actuellement devant les plus grandes difficultés,

le Gouvernement égyptien n'appliquant pas intégralement les accords de Zurich et allant même jusqu'à remettre des biens sous séquestre ; on doit poser en conséquence la question de savoir dans quelle mesure et comment les conversations doivent être reprises avec le Gouvernement égyptien pour que les activités de cette commission puissent aboutir à des résultats plus tangibles et que les intérêts français soient enfin sauvegardés.

Je sais bien que c'est là un problème difficile, faute de relations diplomatiques directes avec l'Égypte, mais ces questions sont posées et aussi bien le service des biens et intérêts privés que la commission des biens français en Égypte en ont saisi les six sénateurs représentant les Français à l'étranger.

Cette question est d'autant plus importante que les Français rapatriés d'Égypte vont bénéficier des dispositions prévues par la loi sur les rapatriés et, là aussi, se pose un problème de coordination entre les mesures qui seront prises sur le plan politique par votre département et les mesures financières qui seront prises par le secrétaire d'État aux finances dans le cadre de la loi d'aide aux rapatriés.

J'en viens à un dernier point évoqué dans le rapport écrit de M. Portmann, ainsi que dans son rapport oral : la transformation du service des biens et intérêts privés en office. Nous savons cependant que, dans le projet de loi relatif aux rapatriés, les amendements votés par le Sénat ont permis, dans une certaine mesure, d'amorcer l'opération et que l'article 4 de ce projet stipule : « La défense des biens et intérêts des personnes visées aux articles 1^{er} et 3 ci-dessus, ainsi que les opérations financières qui en résultent, seront assurées par un organisme dont la composition, le fonctionnement et les attributions seront fixés ultérieurement par une loi ».

Dans ces conditions, une des attributions essentielles de cet organisme sera, comme pour l'ancien service, la défense des droits et intérêts privés. Par contre, ce nouvel organisme n'aura à s'occuper que des personnes visées par les articles 1^{er} et 3 de la loi, c'est-à-dire les rapatriés de Tunisie et du Maroc et ceux auxquels cette protection sera étendue par les dispositions de l'article 3, c'est-à-dire les Français rentrés d'Égypte et du Congo belge.

Cela laisse donc entièrement de côté la situation de tous les Français qui sont rentrés depuis longtemps de pays au-delà du rideau de fer et avec lesquels la France avait passé des conventions. Certaines de ces conventions ne sont pratiquement plus appliquées, témoin celle qui a été passée avec la Tchécoslovaquie puisque les fonds s'accumulent en France et ne peuvent être débloqués à propos, si je ne me trompe, de certaines livraisons d'armes en Afrique du Nord.

Quoi qu'il en soit, il a paru nécessaire à la commission des finances — et M. Portmann l'a rappelé — de transformer le plus rapidement possible le service des biens et intérêts privés en office et de lui donner une gestion autonome en attendant que les dispositions prévues par la loi sur les rapatriés puissent entrer en vigueur.

En effet, la création de l'organisme visé par l'article 4 de la loi sur les rapatriés dépendra du vote d'une loi de finances spéciale, qui ne nous est malheureusement annoncée que pour une date indéterminée, alors que les opérations effectuées par le service des biens et intérêts privés auraient intérêt à être faites par un office autonome doté de la personnalité civile, comme autrefois, afin de reprendre les opérations qui étaient en cours et qui ont été arrêtées.

Pour les sommes destinées, par exemple, aux rapatriés français de Tchécoslovaquie, il suffirait, si cet office était doté de la personnalité civile, qu'il fasse un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour que des avances soient faites aux rapatriés, sans que le problème politique qui vous préoccupe soit évoqué ou mis en cause.

C'est le jour où le problème politique serait réglé que les avances de la Caisse des dépôts et consignations au service — redevenu autonome — des biens et intérêts privés pourraient être remboursées.

Il semble donc nécessaire qu'en tout état de cause, ne serait-ce que pour éviter l'arrêt du fonctionnement pratique de certaines opérations financières du service des biens et intérêts privés, vous lui rendiez cette autonomie. Cela permettrait aussi de remettre en route un mécanisme qu'il faudra avoir à sa disposition, ne serait-ce que pour s'occuper de tous les problèmes de caractère conservatoire et financier concernant les rapatriés d'Afrique du Nord. Vous feriez ainsi, si j'ose dire, d'une pierre deux coups : d'une part, vous procéderiez à la remise en place d'un organisme fonctionnant parfaitement dans le passé et, d'autre part, vous auriez prévu, par une sorte de rodage, le fonctionnement de cet organisme en fonction de la tâche immense et nouvelle qu'il aura demain.

J'ajouterai d'ailleurs que, lorsque nous avions discuté de cette question au mois de novembre 1960, j'avais échangé quelques propos, au nom de la commission des finances, avec le secrétaire d'État aux finances, M. Giscard d'Estaing, qui vient malheureu-

sement de quitter cette salle. Il m'avait répondu, comme M. Baumgartner, qu'il n'y avait pas de difficulté à ce qu'au moyen d'un décret on rétablisse intégralement le service des biens et intérêts privés dans son statut antérieur, en lui rendant la personnalité civile, puisqu'aussi bien c'était un décret qui l'avait fait disparaître. Certes, mais il faut bien se rendre compte que ledit décret — en date du 22 mars 1955 — avait été pris en application de la loi du 17 août 1948 tendant au relèvement économique et financier, laquelle donnait au Gouvernement la possibilité d'agir par décrets-lois. Par conséquent, un décret ne pouvait pas, pour des raisons que vous comprenez, défaire ce que la loi avait décidé.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir considérer avec faveur l'amendement qui sera déposé par un certain nombre de membres de la commission des finances, pour le compte de celle-ci, lors de la discussion des articles.

Voilà, monsieur le ministre, les seules observations que j'avais à faire pour ma part et qui rejoignent essentiellement celles de M. le professeur Portmann. (Applaudissements.)

Mme le président. La parole est à M. Baumel.

M. Jacques Baumel. Madame le président, mesdames, messieurs, après les excellents rapports de M. le professeur Portmann et de M. Lecanuet, je me bornerai à quelques très brèves observations, de crainte de lasser la patience de notre assemblée. Mes propos porteront essentiellement sur trois points précis : le premier, l'information ; le deuxième, l'amélioration des conditions de fonctionnement des services des Affaires Étrangères ; le troisième, l'action culturelle et technique française à l'étranger.

En ce qui concerne l'information — mes prédécesseurs l'ont dit de la tribune — on ne peut que constater l'insuffisance tragique des services français d'information, tant à Paris qu'à travers le monde. Il suffit d'être allé dans un certain nombre de pays étrangers, d'avoir pris contact avec nos missions diplomatiques, pour avoir constaté que dans la plupart de nos ambassades il s'agit essentiellement d'un petit service de presse assuré par un des fonctionnaires de la mission qui découpe des journaux locaux et français — reçus ces derniers parfois avec retard — pour en présenter la synthèse à l'ambassadeur, fonctionnaire qui entretient quelques relations personnelles avec les journalistes du pays.

Evidemment, tout cela n'est pas adapté à la situation présente ; je crois qu'il faut comprendre et faire comprendre, surtout aux diplomates français, qu'il ne s'agit plus du tout de parler à d'autres diplomates, mais qu'il s'agit de s'adresser à l'opinion publique, car l'opinion publique a pris maintenant une importance croissante dans les rapports entre les peuples. Il ne suffit pas d'adopter des positions politiques, juridiques ou diplomatiques ; il s'agit d'expliquer ces positions, de les expliquer par toutes sortes de moyens. Là est la carence de la France. Non seulement le Gouvernement français — c'est un des reproches à lui adresser — ne sait pas établir ses relations publiques à l'intérieur de ses frontières, mais, ce qui est beaucoup plus grave et beaucoup plus dramatique, il ne sait pas développer les relations publiques de la France à l'extérieur de ses frontières.

Il m'est arrivé de me trouver dans certains pays du Proche-Orient au moment de la crise de Bizerte. Sans vouloir reprendre ce qui a été dit tout à l'heure par M. Portmann, fort justement d'ailleurs, j'ai constaté moi-même que la plupart de nos représentants n'avaient pas en ce domaine la « réactivité » nécessaire pour contrebalancer des propagandes fort hostiles. Ce n'était pas leur faute ; ils n'avaient pas reçu de l'échelon central les informations, les arguments, l'essentiel de la position française. Ils étaient réduits souvent à attendre l'arrivée des journaux de Paris, et en particulier d'un certain journal, qui passe d'ailleurs pour le journal officieux de la République française, pour « pêcher » dans les différents articles des éléments de réponse à leurs interlocuteurs. Ceci est évidemment très fâcheux.

J'ajoute que non seulement le problème existe dans nos postes à l'étranger, mais également, monsieur le ministre, à votre échelon central. Vous avez un bon service de presse, mais vous n'avez pas un service d'information pour les affaires étrangères et encore moins un service de relations publiques. Il conviendrait, à mon avis, de donner le plus rapidement possible à vos fonctionnaires du service de presse de meilleurs moyens d'information, de plus grande possibilité d'action. Il ne s'agit pas de critiquer les hommes — les hommes font ce qu'ils peuvent, et il est trop facile de les critiquer du haut d'une tribune parlementaire — il s'agit de leur donner les moyens nécessaires à leur action, en particulier à l'action de rayonnement et de relations publiques de la France à l'extérieur.

Ceci vaut pour les problèmes d'information extérieure, mais il s'agit également de donner à nos propres fonctionnaires à l'étranger, souvent très « coupés » de la métropole, un élément d'information interne, et je crois qu'il serait opportun d'adresser

à nos chefs de mission des notes d'orientation régulières qui les informeraient des positions préconisées par le Gouvernement français et ainsi leur fourniraient les arguments qu'ils seraient en mesure d'utiliser dans leurs relations et dans leurs conversations. Une des lacunes actuelles de l'organisation de votre département, c'est qu'on ne fournit pas suffisamment à nos chefs de missions des directives d'application et, surtout, des explications quant à la position de la France dans les problèmes nationaux et internationaux.

Je passe rapidement, car je ne voudrais pas prolonger cette intervention. Je dois dire que les critiques que l'on porte en général sur les services de l'information à travers le monde ne valent pas pour la seule réussite que vous avez à votre actif, et qui est très méritoire, je veux parler du service d'information installé à New-York et dirigé par M. Vours, service qui est véritablement un modèle par son activité et son efficacité. Il est d'ailleurs curieux que ce service, qui est fort bien équipé, soit chargé de l'information et de la propagande, non seulement aux Etats-Unis, ce qui est normal, mais aussi dans les pays de langue et de mouvance britannique et aussi, d'après ce que j'ai pu constater, dans les pays d'Amérique latine et même dans les pays de langue portugaise. Je rends hommage au travail et aux efforts de ce service, mais il aurait été préférable qu'en dehors de l'action qu'il peut avoir aux Etats-Unis, son activité fort utile soit centralisée à Paris, dans les mêmes conditions et avec la même efficacité.

Quant à l'amélioration du fonctionnement de vos services, monsieur le ministre, je serai très bref. Je ne porterai pas d'observations sur le personnel lui-même, tenant compte toujours qu'il est très vain de critiquer les hommes alors qu'il s'agit surtout d'améliorer les conditions de travail. Je me permettrai de dire à ce sujet — nous sommes un certain nombre, non seulement au Sénat, mais en France, à partager cet avis — que nous regrettons les changements trop fréquents de titulaires dans leurs différents postes respectifs. Il est très fâcheux de constater qu'un homme à qui a été confié l'honneur de représenter la France dans une capitale où il a réussi à obtenir la confiance des dirigeants politiques, économiques et industriels de ce pays, où il a réussi à acquérir une certaine autorité sur le gouvernement auprès duquel il est accrédité, il est fâcheux, dis-je, d'avoir à constater qu'au bout de quelques mois ou années, pour des raisons d'avancement ou de mutation, cet homme est envoyé dans un autre pays, où il a tout à reprendre et dont il doit parfois même apprendre la langue.

Comme l'a dit très vivement M. Fullbright au Congrès des Etats-Unis, récemment, à propos de la politique américaine, il s'agit là d'une « tragique idiotie ». Je ne reprendrai pas la vivacité de ces termes à mon compte, mais il faudrait, dans toute la mesure du possible, quand un ambassadeur de France a réussi dans une capitale, qu'il puisse y rester en fonctions le temps suffisant. D'ailleurs, autrefois — ce n'est pas le président de la commission des affaires étrangères qui me contredira — nos grands ambassadeurs qui s'appelaient Barrère et Paul Cambon ne restaient pas deux ou trois ans dans une capitale étrangère ; ils y restaient sept, huit ou dix ans. Ainsi nous avons une représentation diplomatique excellente et utile, comme l'histoire l'a prouvé.

Au surplus, étant donné l'évolution du monde et la montée des grands pays extra-européens, l'importance croissante qui est attribuée désormais aux nouvelles nations d'Afrique et d'Asie, il serait bon de spécialiser un peu nos cadres, de façon que nos ambassadeurs ou nos diplomates ne soient pas mutés d'un pays à l'autre, mais que, dans une certaine mesure, ils puissent progressivement connaître à fond un continent. Il serait souhaitable, en tenant compte, bien entendu, du fait qu'il faut faire parcourir les différents échelons aux meilleurs éléments de notre diplomatie pour leur permettre d'accéder aux plus hauts postes, il serait convenable, dis-je, de leur donner la possibilité d'agir dans un continent, en les spécialisant dans les affaires asiatiques ou les affaires africaines, les affaires musulmanes ou celles d'Amérique latine, qui exigent une formation différente. Tout diplomate russe qui va dans un poste du tiers monde connaît la langue, a appris l'histoire et la sociologie du pays où il se rend, alors qu'un diplomate français qui, pour des raisons tout à fait normales, vient d'Amérique du Sud et se rend en Asie du Sud-Est, ne connaît rien de cette contrée et doit faire tout son apprentissage. (Applaudissements.)

Sur le plan pratique, sans beaucoup insister sur des détails qui sont en apparence d'un intérêt subalterne, je dirai que les représentants de la France doivent avoir un *standing* à la mesure de leur pays. Il n'est pas normal que tout sous-préfet en France ait une voiture de fonction à sa disposition, alors qu'un ambassadeur dans une grande capitale étrangère n'en ait pas. Pour avoir visité un certain nombre d'ambassades, j'ai constaté combien cela gêne nos représentants. Certes il s'agit là d'une affaire mineure au point de vue budgé-

taire. Je rends hommage à la rigueur financière du département des affaires étrangères, qui est un des mieux gérés, je tiens à le dire, mais en ce domaine ce n'est pas une économie de quelques millions d'anciens francs qui doit entrer en ligne de compte. Il est normal que les représentants de la France dans les capitales aient au moins une voiture de fonction et de représentation.

Je passe rapidement sur les problèmes de revalorisation de la carrière, car je ne veux pas abuser de la patience du Sénat ; je voudrais insister sur le rôle de nos consuls. Le projet de budget prévoit des crédits très appréciables à leur sujet et je m'en félicite, car certains consuls de France, de par leur position géographique, assument une représentation diplomatique importante et pratiquement tiennent lieu d'ambassadeurs. Je pense au consul de France à New York qui voit passer chaque année des milliers de Français ; je pense également au consul de France à Chicago qui doit s'occuper de plusieurs Etats de l'immense Middle-West. Il faut aider ces fonctionnaires car évidemment ils ont une influence réelle parfois plus grande que n'en ont certaines ambassades secondaires.

Enfin je voudrais très vite aborder le troisième point de mon intervention : le problème des affaires culturelles et techniques. Vous avez dit, monsieur le ministre, que la France doit jouer essentiellement dans le monde la carte de l'influence culturelle. Nous avons acquis, sur ce plan, une place tout à fait éminente et il convient de la tenir complètement. Je voudrais à mon tour revenir sur l'insuffisance tragique des moyens mis à la disposition de l'Alliance française. Vous les connaissez. Les services de votre département le savent et l'on ne peut pas faire de miracles ; il conviendrait tout de même, dans les prochains budgets, de donner plus d'importance aux comités et au personnel de l'Alliance française. Vous avez très heureusement nommé dix-sept nouveaux professeurs, qui viennent s'ajouter aux effectifs actuels, portant ainsi l'effectif de l'Alliance à cent soixante-dix professeurs enseignant à plusieurs centaines de milliers d'élèves répartis sur cinq continents. C'est évidemment très faible.

J'insiste aussi sur l'aide à apporter, sans parti pris ni sectarisme, aux missions religieuses françaises à l'étranger ; je le fais pour les avoir vues à l'œuvre comme un grand nombre de nos collègues. Malheureusement, nous avons un peu l'impression que dans les budgets précédents, en particulier dans le dernier budget, l'aide apportée est encore trop faible, malgré des améliorations sensibles.

J'insisterai à mon tour sur le problème du Fonds culturel. Je ne ferai pas de redites. Il est inutile de reprendre ici tout ce qu'ont dit excellemment M. le professeur Portmann et M. Lecanuet. Compte tenu du budget présenté et que, bien entendu, nous approuverons, j'aimerais qu'il soit possible, dès le prochain collectif, de prévoir un crédit supplémentaire et, dès le prochain budget, d'augmenter dans des conditions normales la dotation de ce Fonds culturel. « Qui n'avance pas recule », c'est une vieille règle de la vie ; or, depuis plusieurs années, nous n'avons pas, donc nous reculons au point de vue de l'influence culturelle du livre français. Cela est d'autant plus vrai qu'à côté de l'effort du livre anglais, du livre allemand, du livre russe, notre position n'est pas très bonne, vous le savez bien.

Je rappelle simplement qu'il y a cinq fois plus de livres anglo-saxons que de livres français qui circulent dans le monde, ce qui est vraiment très inquiétant pour l'avenir du français, pour l'avenir de notre présence culturelle, pour l'avenir même de nos relations commerciales. Le meilleur véhicule de nos moyens d'expression, c'est encore le livre français. Je m'associe entièrement à ce qui a été dit tout à l'heure par les deux rapporteurs, en insistant particulièrement pour qu'une solution soit trouvée en ce sens. En disant cela, je crois avoir l'appui de l'ensemble de l'édition française, de l'ensemble des exportateurs de livres français et de l'ensemble de l'élite culturelle française.

M. Edouard Bonnefous. Très bien !

M. Jacques Baumel. Je voudrais également insister sur la nécessité de donner une importance de plus en plus grande aux problèmes techniques et scientifiques. Etant donné l'évolution du monde, la France ne peut plus rester seulement le magnifique pays de Chateaubriand, de Molière et de Corneille. Elle doit montrer aux peuples, et en particulier aux élites étrangères, les possibilités de son action technique et scientifique. Un effort a été fait, mais il est encore très insuffisant : on compte à peine deux ou trois attachés scientifiques et techniques français à travers le monde. Je ne parle pas des attachés agricoles. Je regrette qu'une importance plus grande ne soit pas accordée à la représentation de la science et de la technique françaises, d'une façon permanente, dans les capitales.

Certes, on fait à l'étranger des expositions fort réussies. On en a organisé une à Téhéran, il y a deux ans, et une plus

récemment à Moscou qui a été un grand succès. Mais il s'agit là d'opérations de choc sur une capitale, peut-être sans lendemain si elles ne sont pas exploitées ultérieurement. A côté de telles expositions, il conviendrait de multiplier les semaines techniques qui sont moins onéreuses, moins lourdes pour le budget et qui permettent d'être présents dans un plus grand nombre de capitales.

On m'a parlé récemment d'une semaine médicale française en Grèce. Je pense qu'il sera très intéressant de montrer les techniques médicales et chirurgicales françaises aux 20.000 médecins grecs et, à cette occasion, d'envoyer de grands professeurs français faire des conférences, montrer le matériel français et présenter le livre médical français dans ce pays, comme d'ailleurs dans d'autres. Il serait souhaitable d'organiser des semaines techniques spécialisées sur tel ou tel aspect de la production française pour montrer aux peuples et aux gouvernements étrangers que la France est un pays qui fait également un très gros effort dans le domaine de la technique moderne.

Toujours sur le plan du livre, il serait souhaitable d'assurer aux bibliothèques étrangères des dotations plus importantes de livres. Il y a pour cela un moyen très simple, je le dis en passant. Toutes les maisons d'édition françaises ont, hélas ! un grand nombre d'inventus dans leurs stocks et dans leurs magasins. Ils y restent longtemps et finissent parfois au pilon. Ne pourrait-on pas les récupérer sans trop de frais et les envoyer gratuitement non seulement à nos bibliothèques et à nos centres culturels mais aussi à toutes sortes d'associations étrangères, qui pourraient les recevoir et les mettre en circulation, sans que cela constitue pour autant une lourde charge budgétaire pour la France ?

Je voudrais terminer mon propos sur le rayonnement français par l'image et le son qui prennent de plus en plus d'importance. Je pense essentiellement à la radio et à la télévision. Jusqu'à maintenant, notre politique consiste à utiliser les ondes courtes. Or, dans beaucoup d'endroits, nos émissions ont lieu à des heures anormales et sont très difficilement audibles.

On essaye de transformer cette politique et de prendre des temps d'antenne sur les postes nationaux étrangers. C'est en effet la meilleure solution. Dans une certaine mesure, il faudrait développer les émissions de radio et surtout de télévision françaises sur les ondes mêmes des pays qui peuvent nous intéresser.

Il conviendrait, en particulier, d'essayer de développer la commercialisation de nos émissions et de nos films télévisés. Il ne s'agit pas seulement de donner gratuitement du matériel d'information français. Je connais un grand nombre d'administrations radiophoniques étrangères qui seraient toutes prêtes à acheter les droits de films et d'émissions artistiques et culturelles françaises. Il faudrait pour cela, en liaison avec la R. T. F., développer le service commercial pour l'étranger.

J'insiste très rapidement sur le problème des films, non seulement des films commerciaux dont s'occupe Unifrance, mais des films que je qualifierai d'information culturelle, touristique ou technique français.

Il serait souhaitable que les ambassades françaises disposent de courts ou de longs métrages mettant en valeur l'effort français. Un film récent, « Le grand œuvre », a été projeté dans plusieurs capitales étrangères et il y a fait la meilleure propagande qui soit pour la France. Il existe à Paris dans un certain nombre d'organisations publiques ou privées d'excellents courts métrages qu'il serait bon de mettre à la disposition, beaucoup plus abondamment que par le passé, de nos ambassades à l'étranger.

J'évoquerai encore deux points pour terminer. En premier lieu, il faut essayer de développer les Maisons de France à l'étranger. Je prends un cas précis, celui de New York. Nous avons à New York le consulat général de France, la représentation d'Air-France, le bureau de la Compagnie générale transatlantique, le bureau du tourisme français, le bureau de la S. N. C. F., et j'en passe car il y en a bien d'autres. Tous ces bureaux sont installés dans quarante-cinq locaux différents, avec des loyers différents fort coûteux, un nombreux personnel, d'énormes charges matérielles. S'il était possible de rassembler tous ces bureaux dans un seul immeuble, nous aurions ainsi au cœur de New York, une grande maison de propagande française groupant l'ensemble des services français de rayonnement culturel et commerciaux. Cela a été fait à Rio et d'excellents résultats ont été obtenus. Une autre maison de la France existe à Berlin.

Au lieu de disperser nos services ou nos bureaux, nous aurions intérêt à les grouper. Cela permettrait d'installer à peu de frais des salles de conférences, des salles de projection et d'exposition pour nos productions régionales et artisanales et contribuerait à développer le rayonnement de la France à l'étranger. Sans oublier un « restaurant à la française ».

En second lieu, je sais tout l'effort que font vos services culturels, je les en félicite et les en remercie. Malgré tout, ce n'est pas seulement au Gouvernement qu'il appartient de développer le rayonnement de la France. Je voudrais insister pour que, dès que possible, soit sérieusement étudiée l'idée de fondations françaises soutenues essentiellement par des subventions privées, comme il en existe en Amérique. Cela nous permettrait non seulement de développer notre action générale mais aussi d'avoir une influence dans certains pays qui sont en coquetterie avec nous et qui ne veulent pas être plus ou moins en contact avec les services officiels français. Cela nous permettrait de maintenir des relations avec leurs élites, leurs étudiants, et ainsi, malgré nos difficultés politiques avec ces pays, d'y assurer la présence française.

Un seul obstacle, d'ordre fiscal, s'y oppose. Les personnes physiques ou morales qui se prêtent éventuellement à la création de ces fondations demandent, et c'est infiniment normal, que les contributions qu'elles pourront apporter à ces fondations soient détaxées exactement comme cela se fait aux Etats-Unis. A cela, le ministère des finances répond par une fin de non-recevoir depuis des années et ici-même, au Sénat, il y a quelques années, un certain nombre de mes collègues ont courageusement défendu plusieurs projets en ce sens.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour reprendre ces projets et pour vous demander, monsieur le ministre, d'insister auprès de votre collègue des finances à ce sujet et de comprendre l'intérêt de cette proposition.

J'en ai terminé. Devant la montée des périls, la diplomatie française a maintenant de lourdes tâches. Elle doit faire face à des difficultés croissantes. Il y a Berlin, l'O. N. U. le Laos, le Congo. Pour lui permettre de faire face à toutes ces difficultés elle dispose, certes, d'hommes et de services qui méritent notre éloge. Il faut donner confiance à ces hommes, les doter de tous les moyens dont ils ont besoin et faire en sorte que la diplomatie de la France ne soit pas celle de la France d'hier mais qu'elle soit celle de la France d'aujourd'hui et de demain. (*Applaudissements au centre, à droite et à gauche.*)

Mme le président. La parole est à M. Maroselli.

M. André Maroselli. Monsieur le ministre, je voudrais brièvement reprendre la question que je vous avais posée l'autre jour. Vous aviez indiqué que le coût des réceptions officielles s'élevait à 2.200.000 nouveaux francs environ. Or, dans son rapport, notre collègue M. Tron a signalé que le montant des dépenses, ne fut-ce que pour la visite de M. Khrouchtchev, était de l'ordre de 6.500.000 nouveaux francs. Nous sommes, par conséquent, loin du compte, et je voulais, avant de commencer mon exposé sur les villes jumelées, vous dire notre surprise de la réponse que vous avez bien voulu nous faire.

M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères. M. Khrouchtchev est venu en 1960 et je vous ai répondu pour 1961.

M. André Maroselli. Oui, mais nous connaissons maintenant le montant des dépenses effectuées en 1960 et en 1961. Je suis persuadé que l'une des dernières réceptions de chefs d'Etat étrangers a coûté plus que cela.

M. le ministre. Je vous donnerai le chiffre exact.

M. André Maroselli. Avec plaisir.

Si j'interviens maintenant dans la discussion du budget des affaires étrangères, c'est une fois de plus pour attirer votre attention sur l'œuvre des villes jumelées.

M. Gaston Defferre. Vous appelez cela une œuvre, vous n'êtes pas difficile !

M. André Maroselli. Le problème ne m'est pas inconnu puisque la ville dont je suis le maire a procédé à un double jumelage. Le débat qui, à l'Assemblée nationale, a été consacré à cette question m'a douloureusement frappé.

On a porté contre la fédération mondiale des villes jumelées des accusations. On a reproché à ses membres les plus éminents des propos jugés révoltants allant presque à douter de l'honneur et du patriotisme du président de la section française. Mais il y a plus. Je suis persuadé que, tout à l'heure, notre ami M. Defferre sera d'accord avec moi...

M. Gaston Defferre. Sûrement pas !

M. André Maroselli. Il faudrait aboutir à une entente entre tous les maires des villes jumelées.

M. Gaston Defferre. Entre les maires, oui, mais sûrement pas avec votre organisation.

M. André Maroselli. Il y a pourtant une centaine de nos collègues de cette assemblée qui en font partie.

M. Gaston Defferre. Je regrette, mais je crois que vous vous trompez !

Mme le président. Je vous en prie, monsieur Defferre, seul M. Maroselli a la parole.

M. Gaston Defferre. M. Maroselli me met en cause. Je réponds.

M. André Maroselli. Certains, à l'Assemblée nationale, se sont crus autorisés à se prévaloir d'une recommandation du Conseil de l'Europe. Un rapporteur a même déclaré : « Pour sa part, votre commission des affaires étrangères s'en tient à sa position initiale et à la recommandation adoptée, à l'unanimité, le 26 septembre 1961, par le Conseil de l'Europe priant instamment les gouvernements des pays membres de s'abstenir de toute aide directe ou indirecte à la fédération mondiale des villes jumelées. »

Il n'appartient pas à l'Assemblée consultative européenne d'infléchir, de quelque manière que ce soit, la conduite d'une assemblée parlementaire française et à celle-ci de se laisser mettre en tutelle par un quelconque organisme européen, d'autant plus que la proposition de résolution adoptée par le Conseil de l'Europe, et qui doit être soumise au conseil des ministres, a été prise sur la base d'un télégramme adressé, le 22 septembre 1961, par le président du mouvement européen, M. Maurice Faure, à M. Henri Cravatte, président de la commission des pouvoirs locaux, télégramme ainsi rédigé :

« Ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que le mouvement européen réuni à Paris ce jour appuie vigoureusement projet recommandation adopté par la commission pouvoirs locaux de l'assemblée consultative concernant Fédération mondiale des villes jumelées. Haute considération. Maurice Faure président du mouvement européen. »

Or, ce document est un faux. Je vais vous lire la lettre adressée par M. Maurice Faure au président de la fédération française des villes jumelées :

« Vous avez porté à ma connaissance le télégramme qui a été envoyé par le mouvement européen sous ma signature à la commission des pouvoirs locaux du Conseil de l'Europe.

« Bien que ce télégramme porte ma signature, il a été envoyé à mon insu et relate une décision de la commission spécialisée du mouvement à laquelle je n'assistais pas.

« Je pense qu'elle n'avait pas tous les éléments et je me réserve d'en saisir la prochaine réunion du Mouvement européen, qui doit se tenir au mois de mars.

« Je vous prie de croire, mon cher président, etc. »

Faux sont aussi les documents produits devant l'Assemblée de Strasbourg et prouvant l'affiliation communiste et soviétique de la Fédération mondiale des villes jumelées. Cela, je l'affirme au nom de tous mes collègues français, membres du Mouvement des villes jumelées et qui représentent, dans nos deux Assemblées, l'ensemble des partis politiques.

Ces erreurs, ces mensonges, sont sans doute l'œuvre de membres influents d'une organisation rivale telle que le Conseil des communes d'Europe. Il faut aller plus loin et montrer qu'il ne s'agit point de mettre en cause cette organisation, dont notre ami Defferre est le président de la section française, mais ceux qui tentent de l'utiliser à des fins beaucoup moins généreuses que l'amitié entre les peuples qu'elle doit susciter.

Il n'est point inutile de montrer d'où vient l'impulsion : c'est au-delà de l'Océan, dans les services dits « secrets » de M. Allen Dulles que sont montées ces opérations qui rappellent trop le maccarthysme.

M. Raymond Guyot. Très bien !

M. André Maroselli. Le problème n'est d'ailleurs pas inconnu de l'administration. Le ministère de l'intérieur a demandé au préfet Mairey de procéder à une enquête. Les conclusions du rapport établi sont les suivantes :

« Plusieurs mois de contacts permanents avec les dirigeants de la Fédération mondiale des villes jumelées et de ses filiales m'ont depuis longtemps intégralement convaincu de l'inanité des accusations de procommunisme portées à leur encontre. Il s'agit seulement d'un procès de tendance mis en œuvre, pour une question de concurrence, par un parlementaire : sa lettre circulaire du 18 novembre adressée aux parlementaires ne laisse aucun doute à ce sujet. Aussi, malgré la position prise contre la Fédération mondiale des villes jumelées par le quai d'Orsay, non seulement ne partageant pas ce point de vue, mais attendant toujours la démonstration du « communisme » de MM. Arrighi, Neuwirth, Boisde, Dutheil et *tutti quanti*, je considère qu'il serait éminemment profitable au Gouvernement d'utiliser toutes les bonnes volontés rassemblées au sein des organismes français dépendant de la Fédération mondiale des villes jumelées. Ce serait justice sans doute Mieux encore, ce serait un grand pas de plus vers cette politique de rapprochement des peuples et singulièrement sur la terre d'Afrique, qui est une base permanente de la politique internationale de la France. »

« Signé : Jean MAIREY. »

« Fait à Paris, le 20 mars 1961. »

Au milieu de ces querelles, les pouvoirs publics n'ont pas vu tout le parti à retirer du jumelage. Encore faut-il ne pas l'utiliser à des fins politiques ; il ne faut pas recommencer les 200 jumelages algériens qui coûtèrent beaucoup et dont les résultats furent si décevants parce qu'on a voulu jumeler à tout prix. Il ne faut pas non plus l'utiliser pour restreindre les libertés communales.

Quel est le bilan de la Fédération mondiale et de la Fédération française des villes jumelées ? Des jeunes par milliers, qu'ils soient étudiants, ouvriers, cadres, ont appris à se connaître, à s'estimer et souvent à s'aimer ; la langue française est diffusée sans contrainte dans les villes jumelées ; au bénéfice du tourisme et de l'économie française, sont organisées des semaines et des quinzièmes commerciales.

Vraiment, ce mouvement a obtenu sans aide officielle un rayonnement tel qu'il peut rivaliser avec tous les services officiels. Il est bien, d'ailleurs, que plusieurs organismes concourent au rayonnement français et qu'ainsi la France soit montrée dans ses aspects les plus divers.

Dire que la Fédération mondiale et sa filiale française n'ont pas suffisamment fait leurs preuves et ne sont pas acceptées à l'étranger serait contraire à la vérité.

En Afrique, le président Senghor et le président Mamadou Dia affirment que c'est là le seul mouvement généreux et indépendant qui respecte à la fois la liberté et la dignité de tous.

L'Unesco leur a reconnu le statut consultatif et l'O. N. U. examine un projet de résolution tendant à leur accorder une subvention très importante.

Monsieur le ministre, les buts de la Fédération des villes jumelées sont simples et généreux. Il s'agit, par ces associations que sont les jumelages, de promouvoir cette entente entre les peuples, qui est la condition même de toute paix stable. Au nom des principes qui ont fait la France et qui imprègnent la Fédération française des villes jumelées, je vous demande, monsieur le ministre, de revenir sur votre décision et de donner gain de cause au jumelage et à la France. (*Applaudissements au centre gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Gaston Defferre. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Mes chers collègues, je crois que la question posée par M. Maroselli doit être traitée dans le cadre réglementaire.

Le budget, tel qu'il a été voté par l'Assemblée nationale, ne comporte aucun crédit pour l'association que défend M. Maroselli. La commission des finances du Sénat, par la voix de M. Portmann, a rapporté tout à l'heure des propositions qui ne prévoient pas de crédits à ce sujet.

M. André Maroselli. C'est exact.

M. Gaston Defferre. Par conséquent, il ne peut être inscrit ni voté aucun crédit au profit de cette organisation.

M. André Maroselli. Je n'en ai d'ailleurs pas demandé.

M. Gaston Defferre. Je prie M. le rapporteur de vouloir bien le confirmer.

Si c'était nécessaire, je rappellerais les raisons pour lesquelles le Sénat, au cours d'une discussion antérieure — l'année dernière je crois — a décidé de supprimer toutes les subventions attribuées à l'association qui porte d'ailleurs des noms extrêmement divers, car elle en change d'année en année. C'est tantôt le Monde bilingue, tantôt l'Association des villes jumelées. Elle change d'ailleurs aussi très souvent de président, de trésorier et de représentants aussi des différentes assemblées. Tous ceux qui ont étudié sérieusement la question — je connais la bonne foi de M. Maroselli et quand il l'aura étudiée à son tour, il ne tiendra plus les mêmes propos — et examiné attentivement la composition du bureau de cette association ainsi que ses modalités de fonctionnement, ont été amenés à quitter cette organisation parce qu'ils ont pressenti qu'il s'y passait des choses extrêmement graves.

Je n'en dirai pas davantage si j'ai satisfaction sur la question de principe, pour ne pas prolonger cette discussion.

M. André Maroselli. Je n'ai pas demandé de crédits.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Georges Portmann, rapporteur spécial. Je confirme les paroles prononcées par M. Defferre en ce qui concerne l'absence de crédits au budget de 1961 au bénéfice de l'organisation en cause. Dans ces conditions, la commission des finances n'a pas eu à examiner la question du Monde bilingue.

M. André Maroselli. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Maroselli.

M. André Maroselli. Vous me permettrez de dire à notre collègue M. Defferre qu'il y a dans mon dossier des documents que, sans doute, il ne connaît pas ; en particulier, un télégramme et une lettre de M. Maurice Faure, adressée au président de la fédération française des villes jumelées. Les connaissez-vous, monsieur Defferre ? Personnellement je ne les connaissais pas et c'est la raison pour laquelle je suis intervenu.

M. Maurice Faure a dit d'une façon très nette qu'un télégramme a été envoyé à son insu. Il a répondu par une lettre précisément pour corriger ce qui avait été dit dans ce télégramme.

C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à intervenir à la demande de certains de mes amis pour régler une fois pour toutes cette question.

M. Waldeck L'Huillier. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. L'Huillier.

M. Waldeck L'Huillier. Mesdames, messieurs, M. Defferre, sentant sa cause plus difficile à défendre, surtout après certaines révélations, se réfugie dans le domaine réglementaire.

M. Gaston Defferre. Si vous y tenez, je suis à votre disposition pour un débat sur le fond !

Mme le président. Je voudrais que l'on revienne au budget.

M. Gaston Defferre. Je n'entends pas en sortir, mais si certains le désirent, je suis à leur disposition.

M. Waldeck L'Huillier. Je reviens au budget, madame le président.

Dans le groupe d'amitié parlementaire des villes jumelées figurent des sénateurs de toutes les tendances. Je ne pense pas, malgré les sourires de M. Duchet, que des hommes qui ont donné leur adhésion à ce groupe parlementaire comme MM. Barrachin, Bertaud, Chauvin, Cornu, Edgar Faure, Bernard Lafay, qui voisinent avec MM. Guy Petit et Etienne Restat et, il est vrai, avec deux sénateurs communistes, puissent être accusés de contribuer à une œuvre de propagande prosoviétique.

M. Gaston Defferre. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Je voudrais rappeler dans quelles conditions le Sénat avait été amené, il y a un an, à supprimer les crédits qui avaient été prévus au profit du Monde bilingue. Après une délibération de la commission des affaires étrangères, qui a duré environ deux heures, un vote avait été émis. Ma proposition avait obtenu 22 voix et celle de mon adversaire 2.

Il avait été démontré que les ressources de cette organisation provenaient théoriquement des abonnements à une revue qui avait été créée par le Monde bilingue, abonnements payés par les villes jumelées en fonction du nombre de leurs habitants. Or on s'est rapidement aperçu qu'en France les villes qui étaient jumelées ne payaient pratiquement rien, parce que le budget des communes françaises ne permet pas ce genre de libéralité.

M. Waldeck L'Huillier. Qu'est-ce que vous racontez là ?

M. Gaston Defferre. Je dis la vérité. Je l'ai déjà déclaré ici ; c'est absolument exact et incontesté.

M. Waldeck L'Huillier. Ce n'est pas vrai !

M. Gaston Defferre. Le secrétaire général de la Fédération des villes jumelées le sait parfaitement.

La preuve que cela vous gêne, c'est qu'au moment où j'avance cette affirmation, vous commencez à vous agiter. (*Exclamations à l'extrême gauche. — Rires sur les autres bancs.*)

M. Waldeck L'Huillier. Je dis que ce n'est pas vrai, c'est tout !

M. Gaston Defferre. En réalité, ce sont les villes qui sont derrière le rideau de fer comme Stalingrad... Excusez-moi (*L'orateur s'adresse à l'extrême gauche*), comment cette ville s'appelle-t-elle maintenant, puisqu'elle a un nouveau nom, je crois ? (*Rires à gauche, au centre et à droite.*)

Mme Renée Dervaux. Votre discussion est ridicule !

M. Gaston Defferre. Des villes comme Stalingrad paient évidemment des sommes considérables. J'ajoute qu'on peut se poser la question de savoir — et ce serait là un sujet d'enquête extrêmement intéressant, monsieur Maroselli — comment ces sommes qui sont versées de l'autre côté du rideau de fer parviennent à Paris dans les caisses du Monde bilingue. Cette enquête pourrait nous apporter certaines révélations !

M. André Maroselli. Il faudrait le demander au chanoine Kir.

M. Gaston Defferre. Lui ne le sait sûrement pas. Ce n'est pas le genre de choses qui l'intéressent.

M. Georges Marrane. Et les Communes de l'Europe ?

M. Gaston Defferre. En ce qui concerne les Communes de l'Europe, je puis vous indiquer que les ressources sont connues : elles proviennent de subventions ou de cotisations qui sont versées en France.

M. Georges Marrane. Quelle Europe ?

M. Gaston Defferre. L'Europe telle qu'elle existe, y compris, si vous y tenez, l'Angleterre.

M. Waldeck L'Huillier. Oui, quelle Europe ?

M. Gaston Defferre. L'Europe occidentale.

Mme Renée Dervaux. Avec l'Allemagne fédérale !

M. Gaston Defferre. Je suis réellement très aidé dans cette discussion par l'attitude des représentants du parti communiste qui disent qu'il ne s'agit pas d'une organisation communiste mais dès que j'ouvre la bouche pour avancer un argument, je suis interrompu tantôt par M. Guyot, tantôt par M. Marrane, tantôt par M. Waldeck L'Huillier, tantôt par un autre membre du groupe communiste, ce qui démontre à quel point nos collègues sont désintéressés dans cette affaire et combien le mouvement leur est étranger. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

Mesdames, messieurs, je considère que dans la vie chacun a le droit d'avoir une opinion. Nos collègues sont communistes, c'est leur droit ; mais ce que je n'admets pas, c'est qu'on camoufle les choses, c'est qu'on trompe l'opinion. Or, la Fédération mondiale des villes jumelées est un organisme qui sert à tromper l'opinion.

Que le parti communiste s'intéresse au jumelage avec les villes de l'autre côté du rideau de fer, c'est son droit. Nos collègues communistes nous diraient peut-être que c'est leur devoir. Je n'en sais rien, cela les regarde. Mais qu'on ne vienne pas nous dire que la Fédération mondiale des villes jumelées est une organisation indépendante. C'est une organisation communiste. Qu'ils le disent franchement et nous saurons à quoi nous en tenir. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Georges Marrane. Ce n'est pas vrai !

Mme le président. Je n'ai plus d'orateur inscrit dans la discussion générale.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères. Suivant une tradition qui est établie depuis quelques années, car cette question vient en discussion tous les ans, le Gouvernement ne prendra pas position sur la question des villes jumelées qui, au surplus, est réglée, en fait, par l'absence de tout crédit budgétaire au budget de cette année comme au budget de l'année dernière.

La remarque que je voudrais simplement faire, en quelque sorte en passant, c'est que, quel que soit le jugement que l'on puisse porter sur cette organisation et sur son activité, il y a, du point de vue du Gouvernement, une chose qui est difficilement acceptable. C'est l'effort, en quelque sorte, systématique fait par cette organisation pour établir des jumelages entre des villes de France ou d'Afrique et des villes de l'Allemagne orientale avec laquelle, à ce jour, la France n'entretient pas de rapports et qu'elle n'a non plus, en aucune manière, l'intention de reconnaître dans l'avenir.

Sur le budget qui est soumis maintenant à l'approbation du Sénat, je voudrais apporter un certain nombre de réponses aux questions qui ont été posées notamment par MM. les rapporteurs de la commission des finances, de la commission des affaires étrangères et de la commission des affaires culturelles, après les avoir remerciés très sincèrement de l'effort qu'ils ont fait pour apprécier avec objectivité — et ils me permettront de dire avec bienveillance — les propositions qui leur sont soumises au nom de mon département ministériel. Comme il a été fait observer, le budget du ministère des affaires étrangères pour 1962 comporte un nombre de changements importants, qui modifient dans des proportions notables le montant des crédits. Ces changements tiennent en premier lieu à ce que de nouvelles attributions ont été confiées au département des affaires étrangères dans le domaine de nos relations avec l'Afrique, c'est-à-dire avec les pays de l'ancienne Afrique française, devenus maintenant indépendants.

En mai dernier, le Gouvernement a pris la décision de modifier substantiellement la façon dont les choses étaient organisées

précédemment. On a opéré une répartition des compétences entre, d'une part, le ministère des affaires étrangères et, d'autre part, un nouveau ministère appelé « ministère de la coopération ».

Cette répartition est la suivante, et je le dis en particulier à l'intention de M. Lecanuet qui a bien voulu m'interroger à ce sujet : tout ce qui concerne les rapports politiques entre la France et les nouveaux Etats indépendants est de la compétence du ministère des affaires étrangères et à l'intérieur de ce dernier a été nommé un secrétaire d'Etat qui est chargé plus particulièrement de ces rapports.

Une conséquence pratique de la réforme est, naturellement, que mon département a pris en charge la gestion de nos ambassades et de nos consulats dans ces pays ; c'est là, étant donné le nombre de ces pays et l'importance des intérêts français qui sont en cause, un poste relativement très important.

Par contre, l'aide et la coopération avec ces nouveaux Etats africains indépendants sont de la compétence du ministère de la coopération que j'ai mentionné tout à l'heure et qui succède au secrétariat d'Etat aux relations avec les pays de la Communauté lequel, précédemment, dépendait directement du Premier ministre.

L'importance considérable, dans tous les domaines, de l'aide et la coopération aux Etats africains d'expression française impose naturellement de nombreuses sujétions d'ordre administratif et financier ; il a été jugé qu'il était de meilleure gestion de séparer ce qui était politique de ce qui constituait l'aide et la coopération pour un certain nombre de raisons. Une première raison — et je vais là un peu à l'encontre de ce qu'a dit tout à l'heure M. le rapporteur de la commission des affaires étrangères — est peut-être que, dans ce domaine, toujours délicat, il vaut mieux traiter les choses objectivement et sans établir trop de liens avec les sujets proprement politiques.

Il y a aussi d'autres raisons d'ordre pratique qui sont peut-être plus importantes : l'aide et la coopération que nous accordons dans le cadre de nos relations avec les Etats africains ont un caractère très différent de ce que nous connaissons dans les relations habituelles que nous entretenons avec des pays étrangers, soit dans le domaine culturel, soit dans le domaine de l'assistance technique. C'est très différent au point de vue des chiffres parce que l'assistance que nous apportons aux pays africains est encore très importante et prend des formes diverses ; une aide budgétaire et une aide en investissements subsistent à côté de l'assistance technique proprement dite, c'est-à-dire du prêt de fonctionnaires français et de l'éducation des fonctionnaires de ces pays ; tout cela est d'une nature très différente de ce qui existe dans nos rapports avec les autres pays étrangers.

Je ne dissimulerai pas non plus que, dans une certaine mesure, le maintien des structures antérieures est justifié par des problèmes d'utilisation des fonctionnaires. A l'heure présente, dans les services de l'Etat et notamment au ministère de la coopération, on trouve une assez grande nombre de fonctionnaires provenant de l'ancien ministère de la France d'outre-mer qui n'ont pas été reclassés dans d'autres ministères et qui jouent encore un rôle très utile dans nos rapports avec les Etats africains. C'est là une considération qui, dans une certaine mesure a pesé dans la répartition des attributions entre mon département et celui de la coopération.

Je crois que M. Lecanuet a raison. Mais je crois qu'il me permettra de porter cette appréciation que, dans les circonstances présentes et compte tenu de l'évolution très rapide à laquelle nous assistons, il n'est pas bon d'avoir des idées trop systématiques et qu'il vaut mieux adapter son organisation au fur et à mesure des circonstances et compte tenu des nécessités du moment.

Je ne voudrais dire en aucune façon au Sénat que l'organisation présente est le dernier mot en matière de relations avec les Etats africains devenus indépendants. Nous verrons dans l'avenir comment les choses évolueront.

Une deuxième raison d'augmentation des crédits de mon ministère pour 1962 a été la décision prise de concentrer dans ce budget toutes les contributions françaises à des organisations internationales qui, précédemment, étaient réparties entre ce même département, d'autres ministères et le crédit des charges communes qui est inscrit au budget du département des finances.

Cette décision qui a été prise et que nous vous demandons d'approuver répondait une injonction de la Cour des comptes que M. le rapporteur de la commission des finances a rappelée et qui, je crois, est vraiment justifiée par de très bonnes raisons.

C'est la seule méthode qui permette d'avoir une vue d'ensemble de l'effort que la France fait en faveur des organisations internationales diverses dont elle fait partie. Je crois que jusqu'à ce jour ni le Gouvernement ni le Parlement n'avaient vraiment une idée d'ensemble à ce sujet. Je pense que le Sénat

appréciera qu'il y a là un moyen évident d'améliorer le contrôle parlementaire sur ces crédits.

A l'occasion de cette réforme M. Portmann, dans l'excellent rapport qu'il a présenté, s'est élevé contre l'augmentation incessante des dépenses des organisations internationales en général et de l'organisation des Nations Unies en particulier. Ce n'est pas le Gouvernement qui lui apportera, à cette occasion, un démenti. Nous sommes bien d'accord avec lui pour regretter que, par une sorte de processus inévitable, qui tient à une certaine démagogie et à la pression des administrations internationales elles-mêmes, les dépenses de ces organismes aillent toujours en augmentant. Je voudrais observer à ce sujet que nous sommes du petit nombre de ceux qui, à l'intérieur de chacun de ces organismes font de leur mieux pour essayer de s'opposer à ce flot montant des dépenses. Mais, comme M. Portmann lui-même l'a fait observer, ce n'est pas facile parce que la majorité est composée, en général, d'un grand nombre de pays qui apportent une contribution très modeste et qui, très normalement, trouvent qu'il n'est pas mauvais que les pays plus riches payent, ce qui est, après tout, dans leur intérêt plus que dans le nôtre.

A propos de ces organisations internationales et plus particulièrement à propos de l'organisation des Nations Unies, M. Lecanuet a fait des observations ou, si l'on veut, des critiques d'une autre nature qui visent l'attitude du Gouvernement français. Je sais — je crois avoir déjà eu l'occasion d'en parler à la commission des affaires étrangères du Sénat ; je l'ai fait en tout cas devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale — que notre attitude générale à l'égard des Nations Unies et plus particulièrement de ce qui s'est passé au moment de l'affaire de Bizerte, a soulevé des critiques très vives dont M. Lecanuet s'est fait l'écho tout à l'heure.

Je ne crois pas, pour ma part, que ces critiques aient un fondement. Il est de fait que, depuis un certain nombre d'années et déjà même avant l'affaire algérienne, la France est devenue ce que je me suis déjà permis d'appeler, dans une autre enceinte, le « bouc émissaire » des Nations Unies parce que, d'une part, elle est un de ces pays qu'on appelle « colonialistes », et que, d'autre part, elle n'est pas suffisamment puissante, comme d'autres, pour que les petits pays n'osent pas l'attaquer. Voilà la réalité. Depuis quelques années déjà — cela a été le cas pour des gouvernements qui ont précédé celui-ci — nous avons pris la décision de nous abstenir de participer aux débats sur l'Algérie. L'affaire de Bizerte est venue s'ajouter à ce contentieux, si je puis dire, dans des circonstances très particulières puisque, après tout, c'était la France qui était attaquée et qui, en même temps, avait pris, dès l'origine, la position qu'il convenait d'arrêter au plus tôt les opérations, en offrant immédiatement la conclusion d'un cessez-le-feu.

L'affaire est venue devant le Conseil de sécurité, alors que nous avions déjà fait cette proposition. Après la conclusion du cessez-le-feu, elle est venue devant l'Assemblée générale, ce qui était parfaitement incompatible avec la Charte, puisque l'affaire restait inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et que, par conséquent, l'Assemblée générale n'avait pas le droit de voter, ni même de discuter une résolution à ce sujet.

Nous avons jugé anormal que la France fût mise en accusation devant cette Assemblée générale dans des conditions irrégulières et, au surplus, absolument injustifiables dans la mesure où la situation était due à un état de choses créé du côté tunisien.

C'est dans ces conditions que nous nous sommes abstenus de participer aux débats de l'été dernier. Je crois qu'il n'y avait vraiment pas de raison de penser que nous aurions tiré un avantage quelconque d'une participation à un tel débat, participation qui aurait été surtout contraire, non seulement à la lettre et à l'esprit de la charte, mais encore à la position constante que nous avons affirmée au sein de cette organisation et au dehors. Il n'existait pas de motif que la France fut constamment l'objet des attaques de ladite Organisation.

M. Lecanuet a évoqué, d'autre part, les conditions dans lesquelles le nouveau secrétaire général intérimaire des Nations Unies a été nommé. Je crois que je n'apprendrai rien à personne en disant que la nomination de M. Thant a été en quelque sorte la conséquence d'un consensus général parce qu'il est apparu comme étant la personnalité neutre sur laquelle l'accord des deux camps, c'est-à-dire du camp communiste et du camp occidental, pouvait se faire avec le minimum de difficultés.

Un troisième point qui a retenu l'attention des orateurs concerne la texture de mon budget. C'est un fait que dorénavant tout ce qui concerne les dépenses d'aide aux rapatriés est distrait du budget des affaires étrangères et inscrit au budget du nouveau secrétariat d'Etat, créé pour traiter cette question. C'est là, j'ai à peine besoin de le rappeler, la suite d'un vœu très pressant émis ici même, l'année dernière, notamment par les sénateurs qui représentent les Français de l'étranger.

A l'heure actuelle les dépenses concernant les rapatriés, dès le moment de leur arrivée en France, sont de la compétence du secrétariat d'Etat aux réfugiés. Le ministère des affaires étrangères reste compétent aussi longtemps que les Français résident encore en pays étranger. A cet égard, l'un des devoirs essentiels de mon ministère demeure de protéger les intérêts tant physiques que matériels des Français établis hors de France.

Un certain nombre d'orateurs, notamment les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires étrangères ont, à cet égard, évoqué un problème particulier : celui des biens et intérêts français à l'étranger. Il existe, au ministère des affaires étrangères, un service qui s'occupe de cette question et qui joue un certain rôle quant au recensement et à l'identification de ces biens et intérêts lorsque leurs propriétaires sont menacés, ainsi qu'un rôle dans l'application de certains accords conclus avec l'étranger pour l'indemnisation des intéressés.

L'idée a été exprimée, et M. Armengaud l'a reprise à son compte, que ce service pourrait redevenir un office doté de la personnalité morale et par conséquent capable, si j'ai bien compris l'analyse, de prendre lui-même en charge la gestion ou la défense des biens et intérêts français dans les pays étrangers.

C'est là un grand problème et je ne voudrais pas émettre aujourd'hui au Sénat un avis définitif, soit en mon nom, soit en celui du Gouvernement qui n'en n'a pas encore délibéré, car il faut vraiment considérer la question en détail du point de vue de notre propre action comme du point de vue de l'intérêt réel des propriétaires français de biens ou d'intérêts à l'étranger. Si M. Armengaud veut bien l'accepter, je lui demanderai donc de ne pas déposer d'amendement.

Je prends l'engagement, en mon nom comme en celui du Gouvernement, de procéder rapidement à l'examen de ce problème. Nous pourrions d'ailleurs rester en liaison à ce sujet, si vous le voulez bien, monsieur Armengaud, ainsi qu'avec les autres parlementaires qui le désireraient, de façon que d'ici peu, nous soyons en mesure d'arrêter une position. Il est bien entendu que le cas échéant, si cela apparaissait nécessaire au regard de la législation, c'est-à-dire si le Gouvernement n'avait pas le pouvoir de procéder par décret à cette réforme, les autorisations indispensables seraient demandées au Parlement.

Je passe maintenant aux questions plus particulières qui ont été posées au cours de la discussion générale et d'abord à celles qui visent le budget des affaires étrangères proprement dit, c'est-à-dire la partie qui concerne notre représentation diplomatique à l'étranger.

M. Portman a évoqué, avec juste raison, la question de la répartition du personnel entre l'administration centrale et les services à l'étranger. Il a souligné la nécessité, que je ne conteste en aucune façon, de faire en sorte que nos postes à l'étranger soient pourvus du personnel nécessaire et que leur organisation ne soit pas sacrifiée au bénéfice de l'administration centrale.

Je suis d'accord avec ces observations s'il est bien entendu, en même temps, que l'administration centrale non plus ne doit pas être sacrifiée et je crois que c'est bien là le sentiment de votre rapporteur.

M. Georges Portmann, rapporteur spécial. Je suis tout à fait d'accord.

M. le ministre. Nous avons procédé à des opérations de compensation portant sur cinquante emplois existant à l'étranger mais qui, en fait, n'étaient pas pourvus, en les affectant à l'administration centrale. C'est une régularisation partielle de la situation.

Il faudra certainement, dans l'avenir, poursuivre le renforcement et la réorganisation systématique de cette administration centrale pour l'adapter à ses tâches nouvelles, compte tenu, notamment, de ce qui se passe en Afrique.

Chaque année, il faudra faire des progrès, à l'occasion des budgets, jusqu'à ce que nous soyons parvenus à une organisation vraiment satisfaisante. Je peux donner à M. le rapporteur de la commission des finances l'assurance que, pour moi aussi, cela ne doit pas se faire au détriment de nos postes à l'étranger.

A propos des rémunérations, je crois qu'on a pu constater qu'un certain effort avait été fait pour améliorer celles de nos diplomates.

M. Baumel a évoqué à juste titre le cas des consuls, question que je connais bien et dont nous nous préoccupons. Les décisions sont naturellement toujours subordonnées aux nécessités ou aux impératifs budgétaires, car tout se traduit toujours par des dépenses.

En revanche, je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Baumel lorsqu'il se plaint des mutations trop fréquentes dans le personnel diplomatique. Je ne sais si M. Baumel s'en rend compte, mais nous sommes dans le monde un des pays où la

stabilité de l'emploi à l'extérieur est le mieux assurée, et je dirai même qu'elle est parfois trop assurée. En effet, s'il est bon que les mutations ne soient pas trop fréquentes, il est mauvais que les gens restent indéfiniment dans le même poste, où ils prennent des habitudes et où ils finissent par ce désintéresser de ce qui se passe. Il faut trouver un juste milieu, ce qui n'est pas facile, surtout compte tenu des considérations climatiques qui sont de plus en plus importantes avec les créations nombreuses de postes nouveaux en pays tropicaux.

Quant à spécialiser nos cadres sur une base géographique, je n'y suis pas, en règle générale, très favorable, car j'estime que les agents qui ont à traiter de questions politiques doivent, dans une certaine mesure, être polyvalents. Cependant, je voudrais corriger cette observation générale par cette remarque qu'à côté du cadre général nous disposons d'un cadre spécialisé qui est, ou plutôt qui était connu sous le nom de conseillers et secrétaires d'Orient et d'Extrême-Orient, lesquels sont, en réalité, des agents spécialisés pour certaines parties du monde, qu'il s'agisse de l'Europe orientale, de l'Afrique noire, du monde musulman ou de l'Extrême-Orient. Cela est susceptible de corriger la polyvalence des agents du cadre général.

Sur la partie du budget concernant les affaires culturelles et techniques, il y a eu unanimité et j'en remercie le Sénat car il s'agit d'un domaine très important. Dans l'effort que nous accomplissons pour développer à l'étranger l'action culturelle et l'action d'assistance technique de la France, c'est un atout très précieux que de savoir que le Parlement — car l'Assemblée nationale a, sur ce point, la même opinion que le Sénat — soutient entièrement l'action du Gouvernement dans sa lettre et dans son esprit.

En parlant de cet effort culturel et technique, je suis d'accord avec M. Baumel lorsqu'il dit que notre action doit s'adapter au temps présent et prendre des formes qui se différencieront progressivement, de celles qu'elles revêtaient dans le passé, notamment en ce qui concerne l'aspect scientifique et technique des choses.

M. Lecanuet, je crois, a très justement fait observer que le développement de l'action culturelle et de l'aide technique de la France dans tous les pays étrangers, et pas seulement dans les pays qui étaient autrefois des colonies ou des protectorats de notre pays, constitue, au fond, une forme nouvelle d'expansion adaptée à notre temps et qui se substitue à ce que l'on appelait autrefois « l'action coloniale », c'est-à-dire la souveraineté directe.

Des critiques ont été émises sur des points particuliers, et j'en reconnais la pertinence, à propos de la répartition de notre effort culturel. Il est certain que des pays comme le Maroc, la Tunisie et les Etats de l'ancienne Indochine sont favorisés par rapport au reste du monde. C'était un peu fatal, compte tenu du passé et, en quelque sorte, de la vitesse acquise. Je suis cependant d'accord avec la conclusion que M. Lecanuet en a tirée, à savoir que nous ne pouvons pas diminuer notre effort dans ces pays pour l'accroître dans les autres. Cet effort doit continuer, mais nous devons faire en sorte que notre action à l'égard de ceux qui sont jusqu'à présent moins favorisés, s'améliore progressivement et vous pouvez être assurés que j'y veillerai.

De même je suis d'accord avec M. Baumel pour dire qu'il faut essayer dans toute la mesure du possible de favoriser l'action de l'alliance française. Sur ce point particulier, beaucoup d'orateurs, je crois presque tous, ont traité du fonds culturel du livre. Tous les ans, à cette époque, nous entendons à l'Assemblée nationale et au Sénat déplorer l'insuffisance du crédit traditionnel de 4.300.000 francs qui est affecté à cette fin.

Je voudrais faire observer que ce crédit n'est pas la seule aide que le ministère des affaires étrangères apporte à l'industrie du livre dans son effort d'expansion à l'étranger ; car nous avons un crédit d'un montant presque équivalent, puisqu'il est de 436 millions d'anciens francs, qui est destiné à des achats de livres que nous envoyons à l'étranger soit pour nos bibliothèques, soit pour des bibliothèques étrangères, soit pour des dons que nous faisons à telle ou telle institution ou à telle ou telle personnalité. C'est là un point qui n'est pas négligeable.

D'autre part, la situation de l'exportation du livre est à l'heure actuelle relativement favorable puisque, en 1958 et 1960, elle a augmenté de 50 p. 100, passant de 100 millions de nouveaux francs à 150 millions de nouveaux francs approximativement.

Cela étant dit, je voudrais informer le Sénat que j'ai demandé, il y a quelque temps déjà, au ministère des finances de m'accorder, comme il l'avait déjà fait pour 1960, un crédit supplémentaire de 500.000 nouveaux francs. J'ai des raisons de penser, après en avoir discuté tout à l'heure avec M. Giscard d'Estaing, que j'ai de bonnes chances de recevoir à ce sujet satisfaction de la part de mon collègue des finances. J'ajoute que, pour ce que est de l'année 1962, puisque c'est de l'année 1962 que nous discutons, si le besoin s'en fait sentir de la même façon, je deman-

derai au ministère des finances de bien vouloir me donner un supplément de crédits.

Au sujet de l'information, M. Lecanuet a attiré votre attention sur l'importance du problème et M. Baumel s'est joint à lui. Nous sommes dans un domaine où il est bien évident que l'intérêt de la France est en jeu. L'information à l'étranger est un aspect de notre action à l'étranger qui, dans le monde où nous vivons, prend de plus en plus d'importance. Je reconnais avec M. le rapporteur de la commission des affaires étrangères que, compte tenu du caractère politique de cette action, il est absolument indispensable qu'elle soit placée dans le cadre de nos représentations diplomatiques et, j'ajouterai, sous la responsabilité directe du chef de mission.

Cela dit, naturellement, c'est une question de moyens. Les moyens que nous demandons cette année — pour ce qui concerne l'information proprement dite, il s'agit de plus de 4 millions de nouveaux francs — sont certainement insuffisants et seront toujours insuffisants quel que soit le chiffre ; mais ce que je voudrais faire observer, c'est que depuis un certain nombre d'années la progression est régulière et relativement rapide. Entre 1958 et 1960 — je ne parle que des budgets dont j'ai pu avoir la responsabilité — les crédits pour l'information ont augmenté de plus de 100 p. 100. Ils sont passés — je n'ai plus le chiffre exact en tête — de 150 millions à 400 millions aujourd'hui. Par conséquent les choses sont en amélioration et je puis donner au Sénat l'assurance que notre effort à ce sujet ne se démentira à aucun moment.

Passant maintenant à un autre aspect des problèmes d'information, celui de la radio et de la télévision, je suis entièrement d'accord avec M. Baumel pour dire que ce qui existe à l'heure actuelle n'est pas suffisant, ni même satisfaisant. Par la réforme intervenue, le ministère des affaires étrangères a pris la gestion directe des crédits concernant la radiodiffusion et la télévision à l'étranger et je suis tout à fait conscient du fait qu'il faudra que nous nous attachions à développer cet effort à la fois en quantité et en qualité, notamment pour ce qui est de la télévision.

Voilà, messieurs, les explications de caractère en quelque sorte technique que je voulais vous donner sur mon budget et sur les différents points qui ont été soulevés au cours de la discussion.

En conclusion, le Sénat me permettra de présenter quelques observations de caractère plus général qui vont rejoindre celles qu'au nom de la commission des affaires étrangères M. Lecanuet a exprimées tout à l'heure.

Il est naturellement un point — ce ne sera pas le seul — sur lequel je suis d'accord avec M. le rapporteur de la commission des affaires étrangères : c'est le fait que la situation internationale actuelle est particulièrement troublée. Beaucoup d'événements se produisent dont les plus importants, bien entendu, ont trait directement aux rapports entre le monde occidental et le monde communiste, actuellement concentrés sur l'Allemagne et plus particulièrement sur Berlin. Cela dit, il est d'autres parties du monde où nous constatons des crises, où nous avons des intérêts qui sont menacés et où, par conséquent, nous avons des préoccupations.

Il n'est pas difficile, pour moi, d'être d'accord sur ce point avec M. le rapporteur de la commission des affaires étrangères. M. Lecanuet a annoncé tout à l'heure au Sénat que, sur l'attitude du Gouvernement français à l'égard de cette situation internationale, je lui répondrai probablement aussi que je suis d'accord avec lui. Je ne peux pas, naturellement le démentir, mais je ne veux pas non plus, à cet égard, lui donner entière satisfaction. (*Sourires.*)

Les trois points qui ont été mentionnés comme étant les lignes de direction générale de la politique extérieure de la France sont : la sauvegarde du pacte de l'Atlantique, y compris l'intégration des forces militaires, l'unification économique et politique de l'Europe et la promotion des peuples sous-développés.

Sur les têtes de chapitre, bien entendu, il ne peut pas y avoir beaucoup de contestations, mais je crois qu'il faut voir un peu le fond des choses, surtout lorsque j'entends dire que, sur tous ces points, ou tout au moins sur beaucoup de ces points, il y a un désaccord profond entre M. Lecanuet et, sans doute aussi, la commission des affaires étrangères d'une part, et le Gouvernement d'autre part.

L'alliance atlantique n'est discutée, je crois, par personne. Comme j'ai eu l'occasion moi-même de le dire il y a quelques jours à la réunion des parlementaires de l'O. T. A. N. qui se tient actuellement à Paris et à laquelle un certain nombre d'entre vous participent, il est clair que l'alliance entre l'Europe, je veux dire l'Europe occidentale, d'une part, et l'Amérique du Nord, d'autre part, c'est-à-dire les Etats-Unis et le Canada, est la donnée fondamentale de la politique extérieure de tous les pays occidentaux y compris et en premier lieu la France. On n'aperçoit pas comment l'équilibre dans le monde — parce que, après

tout, la paix est toujours subordonnée à l'établissement d'un certain équilibre — on ne voit pas comment l'équilibre dans le monde pourrait être maintenu si cette alliance disparaissait ou même venait à s'affaiblir.

Sur le plan de l'organisation militaire, M. Lecanuet a dit : l'intégration c'est le salut, et on ne voit pas comment la défense pourrait être assurée sans intégration.

C'est une vieille querelle, peut-être un peu plus une querelle de mots qu'une querelle de choses. Mais je voudrais tout au moins compléter ce qui a été dit, sinon le corriger ou le critiquer, en précisant qu'en matière de défense, il y a sans doute des problèmes d'organisation qui se posent et qui sont fondamentaux, mais il y a aussi des problèmes d'autre nature et qui sont d'ordre moral et d'ordre psychologique. Je crois que, lorsqu'il s'agit de défense et lorsqu'il s'agit, en particulier, de demander aux gens le sacrifice suprême, il n'est pas possible de faire abstraction du facteur national, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de faire en sorte que la défense soit autre chose que la défense nationale. C'est sur cet aspect de la question que, malgré les dénégations de M. Lecanuet, le Gouvernement, pour sa part, porte son attention.

Je voudrais, monsieur Lecanuet, vous en donner un exemple avec la crise actuelle de Berlin. Tout le monde, au sein de l'Alliance Atlantique, est d'accord pour dire qu'il faut que l'Occident renforce sa défense. Mais qui fait des efforts ? On peut dire que seulement deux pays font un effort réel, un effort substantiel, quelque chose qui « ajoute » à ce qui existe déjà : le premier, naturellement, ce sont les Etats-Unis. J'ai déjà eu l'occasion, pour ma part, de rendre hommage à ce qui est fait de l'autre côté de l'Atlantique. Le second, permettez-moi de le dire, c'est la France.

Peut-être y a-t-il un certain rapprochement à faire entre le caractère national que nous voudrions donner à la défense, qui n'est en aucune façon contraire à la lettre, ni à l'esprit de l'Alliance Atlantique, et le fait que nous avons une certaine conscience des responsabilités qui s'imposent à la France, comme elles s'imposent d'ailleurs à tous les autres partenaires de l'Alliance en ce qui concerne la défense de l'Europe.

Le second point, sur lequel des réserves ont été exprimées, concerne la politique européenne. M. Lecanuet nous a dit, sur ce point, d'excellentes choses, notamment lorsqu'il a affirmé que l'Europe économique serait menacée si elle n'était pas prolongée par une Europe politique.

Je dois dire que depuis un peu plus de trois ans que j'ai l'honneur de diriger le ministère des affaires étrangères, je n'arrive pas à comprendre les raisons pour lesquelles tous ceux de nos critiques qui sont partisans d'une politique européenne persistent à dire que le Gouvernement n'a pas de politique européenne ou du moins n'a pas une politique européenne satisfaisante.

M. Gaston Defferre. Ce n'est pas ce que nous lui reprochons !

M. le ministre. J'ai bien précisé « une politique européenne satisfaisante ». (*M. Gaston Defferre fait un signe d'approbation.*)

M. Lecanuet a dit : bien sûr, le Gouvernement n'a pas renié les traités qui avaient été conclus, c'est-à-dire essentiellement le traité relatif au Marché commun. Je voudrais faire un pas de plus et dire, en restant objectif, que non seulement nous ne les avons pas reniés mais que, nous, nous les avons appliqués. (*Applaudissements au centre droit.*)

Ce n'est révéler aucune sorte de secret de dire qu'au printemps 1958 on commençait déjà à discuter de la nécessité d'obtenir de nos partenaires du Marché commun que les dispositions du traité ne fussent pas appliquées le 1^{er} janvier 1959 !

Nous avons appliqué le traité. Nous l'avons appliqué, je crois, dans les meilleures conditions possibles et c'est toujours nous qui avons pris l'initiative de toute espèce de modification dans un sens positif. Je veux dire, par exemple, que c'est la France qui a proposé et fait adopter par ses partenaires des dispositions pour l'accélération de l'application du traité de Rome. Nous avons, aussi, je crois, dans un autre domaine beaucoup plus délicat, fait en sorte que ce Marché commun subsiste, lorsque nous nous sommes opposés à ce qu'il risquerait d'être noyé dans ce qu'on appelait à l'époque la grande zone de libre échange et, ce faisant, non seulement nous avons véritablement sauvé le Marché commun de la disparition, mais nous avons préparé autre chose qui est beaucoup plus important et qui commence à se faire aujourd'hui, l'adhésion de la Grande-Bretagne elle-même à ce Marché commun.

Puis, nous avons aussi pris, depuis quinze mois, des initiatives dans le domaine qui préoccupe particulièrement M. Lecanuet, celui du développement politique de l'édification européenne. Je voudrais bien que l'on nous dise quel est l'autre gouvernement européen qui, soit dans le domaine économique dont je parlais tout à l'heure, soit dans le domaine politique dont je parle maintenant, a pris une quelconque initiative. C'est toujours nous qui les prenons.

En réalité — j'en reviens à ce que je disais tout à l'heure — il y a beaucoup de querelles de mots dans tout cela. On nous reproche de nous opposer à des choses qui ne nous paraissent pas avoir une grande réalité. Je pense, en particulier, au concept de la fusion de ce que l'on appelle improprement « les exécutifs » et de ce que l'on devrait proprement appeler « les commissions et la Haute Autorité du charbon et de l'acier ». Nous nous y opposons parce que nous sommes pour les réalités contre les apparences.

C'est une réforme d'ailleurs qui n'apporterait rien, alors qu'au contraire se posent beaucoup de problèmes qui sont essentiels ; je n'en citerai que quatre : le premier, c'est la politique agricole commune ; le second, c'est l'association des pays africains indépendants au Marché commun ; le troisième c'est naturellement l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun ; et le quatrième c'est le développement de la coopération politique entre les gouvernements européens tendant à une union politique de plus en plus étroite.

Voilà les vrais problèmes qui se posent, voilà ceux qui nous intéressent, ceux que nous nous efforçons de résoudre avec l'aide de nos partenaires, ou parfois contre eux.

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention du Sénat — et je regrette d'avoir dû parler de cette dispute parce qu'elle donne à l'étranger l'impression que les Français sont divisés sur la politique européenne alors qu'en réalité ils ne le sont point — sur le fait qu'à l'heure actuelle un des grands problèmes avec lesquels nous sommes confrontés est, comme je le disais, celui du développement de la coopération politique entre les Six pays, dans le but de les unir le plus étroitement.

Nous en discutons entre les Six. Certains de nos partenaires, et non des moindres, sont entièrement d'accord avec nous, d'autres ne le sont pas et je ne trahirai aucun secret en disant que nous soulevons des critiques à la fois du côté belge et du côté néerlandais. Je passe sur la question de savoir s'il vaut mieux ou non discuter du développement de la coopération politique en l'absence — ou en la présence — de la Grande-Bretagne.

Je parle du fond. Eh bien ! tout le fond, deux critiques fondamentales différentes nous sont adressées ! Les uns nous disent : « Vos projets de coopération politique — tout à l'heure M. Lecanuet en parlait en disant qu'il ne les connaissait pas, mais je croies tout de même qu'il en a une certaine connaissance — font fi de ce qui est notre politique européenne depuis dix ans car ils ne sont pas fondés sur l'intégration ». Les autres nous disent : « Ces projets sont monstrueux parce qu'ils imposeraient à nos pays des abdications de souveraineté intolérables dans des domaines aussi importants que les affaires étrangères ou la défense ».

Eh bien ! mesdames, messieurs, je crois que le simple énoncé de ces critiques totalement contradictoires présentées à l'encontre de la politique française donne une idée exacte de la façon dont les choses se présentent, des difficultés auxquelles nous avons à faire face et, aussi, de notre politique qui est tout simplement, avec la volonté très ferme de construire l'unité économique et politique de l'Europe, de tenir compte des réalités et d'avancer progressivement chaque fois que cela est possible. (Applaudissements.)

Mme le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je donne lecture de la partie des états C et D relative au ministère des affaires étrangères.

Etat C

(Dépenses ordinaires. — Mesures nouvelles.)

« Titre III : + 61.641.468 nouveaux francs. » (Adopté.)

« Titre IV : + 59.966.004 nouveaux francs. » (Adopté.)

Etat D

(Dépenses en capital. — Mesures nouvelles.)

« Titre V :

« Autorisations de programme : 49.549.000 nouveaux francs. » (Adopté.)

« Crédits de paiement : 11.649.000 nouveaux francs. » (Adopté.)

« Titre VI :

« Autorisations de programme : 19.920.000 nouveaux francs. » (Adopté.)

« Crédits de paiement : 19.220.000 nouveaux francs. » (Adopté.)

Nous en avons terminé avec les dispositions concernant le ministère des affaires étrangères.

— 4 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de notre prochaine séance, qui a été précédemment fixée à cet après-midi, 15 heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1962, adopté par l'Assemblée nationale (n^{os} 52 et 53, 1961-1962).

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie : moyens des services et dispositions spéciales :

Dépenses militaires (art. 25) :

Ensemble des dépenses militaires et section guerre :

M. André Maroselli, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ;

M. Pierre Métayer, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Section commune (services communs) :

M. Jacques Soufflet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ;

M. le général Jean Ganeval, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Section air :

M. Julien Brunhes, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ;

M. Jacques Ménard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Section marine :

M. Antoine Courrière, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation ;

M. André Monteil, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Section commune (services d'outre-mer) :

M. Gustave Alric, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Service des essences et service des poudres (art. 27 et 28) :

M. André Colin, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.